Biblio. Parlement

L'ETENDARD,

Journal Quotidien, paraissant le matin et le soir.

BUREAUX: 37 RUE ST-JACQUES.

ABONNEMENT POUR LA VILLE

Un an $6.00
Six mois $3.00

ABONNEMENT POUR LA CAMPAGNE:

Un an $5.00
Six mois $2.50

ABONNEMENTS A L'ETRANGER:

Pour l'Angleterre, la France, l'Italie et tous les pays de l'Union Postale, l'abonnement sera de **Huit piastres** (43 francs). Pour les Etats-Unis, il est le même que pour le Canada ($5).

EDITION HEBDOMADAIRE.

ABONNEMENT ..... $1.00 par année.

Cette édition de huit grandes pages de matière à lire renferme en outre une feuille de 32 pages de feuilleton donnant à la fin de l'année 4 volumes de plus de 400 pages chacun.

Tout abonnement est payable d'avance.

L'ETENDARD

J. X. A. TRUDEL, Directeur de la Rédaction — M. J. A. PRENDERGAST, Administrateur.

TARIF DES ANNONCES.

		Par ligne.
Première insertion		$0 10
Autres insertions, si publiées tous les jours		0 05
do	trois fois par semaine	0 07
do	deux fois do	0 08
do	une fois do	0 08
Un mois, tous les jours		1 00
Deux mois,	do	1 50
Trois mois,	do	2 00
Six mois,	do	3 00
Un an,	do	5 00

Les annonces suivantes seront insérées pour 25 centins:

Avis de Naissance, Mariage ou Décès.
Demandes d'emploi,
Demandes de domestiques ou employés,
Annonces pour chambre ou pension,
Annonces pour objets perdus ou trouvés.

AVIS

Toutes Notices et Avis Spéciaux en faveur de Manufactures ou de Corporations privées ou publiques, etc., seront insérés à raison de vingt centins la ligne.

2me ANNEE — MONTREAL, MARDI, 18 NOVEMBRE 1884. — No. 239

LE CHIEN D'OR!

Légende Canadienne.

[Enregistré conformément à l'Acte de 1875 sur la propriété littéraire et artistique.]

(No. 66)

(Suite)

—Bah! ne craignez rien, mes bons amis, fit le vieux pilote Louis, en regardant fièrement tout le monde de son œil unique, ne craignez rien! Je la connais cette campagne de William Phipps: mon père me l'a souvent racontée.

VII.

C'était dans l'automne de 1670. Trente-quatre grands vaisseaux Bostonnais vinrent débarquer sur les battures de Beauport toute une armée de ventre-bleus. Mais notre vaillant gouverneur Frontenac descendit tout à coup des bois avec ses braves soldats, des habitants et des sauvages, les repoussa pêle-mêle à bord de leurs bâtiments et enleva le pavillon rouge de l'amiral Phipps.

L'instant de le dire! Si vous ne me croyez pas,—personne ne m'a jamais fait cette injure,—si vous ne me croyez pas, allez dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, à la basse-ville, vous le verrez; il flotte encore au dessus du maître autel!

Bénie soit Notre-Dame qui nous a sauvés de nos ennemis et qui nous sauvera encore si nous le méritons!...

A la Pointe Lévis où s'est réfugiée alors la flotte en déroute, l'arbre sec existe toujours. Vous savez la prophétie? Tant que cet arbre sera debout, Québec ne tombera point aux mains des anglais.

VIII.

Les personnes qui se tenaient sur la rive se mirent à l'eau jusqu'aux genoux pour venir au-devant des voyageurs qui arrivaient. Les canots furent traînés sur le sable au milieu des rires et des propos éveillés.

Bienvenue à madame de Tilly! Bienvenue à mademoiselle Amélie, bienvenue à Le Gardeur, bienvenue à Pierre Philibert! Bienvenue! bienvenue! crièrent cent voix.

Le Gardeur aida Amélie à sortir du canot. Il vit que sa main tremblait et qu'elle devenait pâle en regardant fixement à quelques pas dans le fleuve.

C'était à l'endroit où Philibert l'avait sauvé de la mort!

Toute cette scène pénible d'autrefois passa, comme dans un mirage, devant les yeux de la jeune fille. Elle vit son frère se débattre vainement au milieu des flots, puis tout à coup disparaître... Elle vit encore Philibert se précipiter au risque de sa vie, à la rescousse de son compagnon... Elle sentit toutes les angoisses d'alors, et aussi toutes les délices du serment qu'elle prononça dans son âme, en embrassant le sauveur de son frère aimé...

IX.

—Le Gardeur! dit-elle, c'était là; t'en souviens-tu?

—Oui, sœur! je m'en souviens. J'y pensais, répondit le jeune homme, je dois une éternelle reconnaissance à Pierre; néanmoins, il aurait mieux fait de me laisser au fond de la rivière, je n'ai plus de plaisir à revoir Tilly, maintenant...

—Pourquoi donc, mon frère? Ne sommes-nous pas les mêmes? Ne sommes-nous pas tous ici? Il y a aussi de la félicité pour toi à Tilly!

—Il y en avait autrefois, Amélie, reprit-il avec tristesse, mais il n'y en aura plus jamais... C'est fini!

—Vois! Le Gardeur, ne gâtons pas la joie du retour. Vois! le pavillon flotte au sommet de la tourelle et le vieux Martin va tirer la coulevrine pour nous saluer.

X.

Un éclair, un jet de fumée et un coup de tonnerre firent soudain bondir les gens qui couvraient le rivage.

—C'est bien pensé, de la part du vieux Martin et des femmes du manoir, cela! observa Félix Beaudoin.

Il avait servi dans sa jeunesse, Beaudoin! et il connaissait le salut militaire.

Les femmes de Tilly valent mieux que les hommes de la Beauce, comme dit le proverbe, observa-t-il encore.

—Oui, et mieux que les hommes de Tilly aussi, mon vieux, ajouta Josephte Le Tardeur, d'un ton brusque et tranchant.

Josephte était une grosse courte au nez retroussé, une virago dont l'œil noir perçait comme une tarière. Elle portait un chapeau de paille à larges bords et surmonté de boucles aussi difficiles à débrouiller que son caractère, un jupon de tirelaine court qui se souciait peu de cacher sa jambe forte. De ses manches retroussées sortaient deux énormes bras rouges qui auraient fait le bonheur d'une laitière suisse.

—La remarque qu'elle venait de faire s'adressait à José Le Tardeur, son mari, un bon diable d'homme, un peu fainéant, par exemple! qu'elle n'avait cessé de taquiner depuis le jour de son mariage.

—Les paroles de Josephte m'atteignent mais ne me font aucun mal, dit José à son voisin. Je suis une bonne cible, elle peut tirer!

Je suis bien content, ajouta-t-il, que les femmes de Tilly soient meilleurs soldats que nous, les hommes, et qu'elles aiment à se mêler de tout! cela nous épargne bien des tracasseries et de l'ouvrage.

XI.

—Que dites-vous, José? demanda Félix, qui n'avait guère compris.

—Je dis, maître Félix, que sans notre mère Eve la malédiction ne serait pas tombée sur la tête de l'homme; qu'il n'aurait point travaillé malgré lui, comme cela arrive souvent, et surtout qu'il n'aurait point péché...

(A continuer)

REPRODUCTIONS.

L'Eglise sous la maison d'Orange.

(De *l'Univers.*)

Nous avons parlé en temps opportun des funérailles de Delft. Le seul rejeton mâle des Nassau-Orange, en dehors du vieux roi Guillaume III, est allé rejoindre ses ancêtres, et leurs corps, rangés autour du cercueil de leur aïeul Guillaume le Taciturne, attendent dans les caveaux du temple de Delft le jugement dernier.

Celui qui devait le craindre le plus, l'aïeul, est mort en s'écriant: 'Mon Dieu ayez pitié de mon âme."

Entre la mort du premier et du dernier, trois siècles, jour pour jour, se sont écoulés, trois siècles qui marquent dans l'histoire de l'Eglise!

Les funérailles de Delft sont bien faites pour donner lieu aux plus saisissantes réflexions.

A la mort du Taciturne, l'Eglise était honnie, persécutée et pourchassée. Les prêtres devaient se cacher et les fidèles étaient privés du service public de leur culte.

A la mort du dernier prince d'Orange, l'Eglise compte un million et demi de fidèles en Hollande, où elle est aussi florissante que dans n'importe quel pays catholique. Qui ne connaît l'histoire des tribulations de l'Eglise en Hollande, si intimement liée à celle des débuts de la maison d'Orange? Qui ne sait que le Taciturne, nommé gouverneur de trois provinces hollandaises, n'aspirait qu'à gouverner tous les Pays-Bas? Sa ruse naturelle, son esprit silencieux, réfléchi, prudent et calculateur, sont connus. C'est cet esprit qui lui indiquait, comme moyen direct d'arriver à ses desseins, la diffusion du protestantisme. L'histoire nous dit qu'après de longues luttes il parvint à ses fins en faisant prononcer en 1581 la déchéance de Philippe II d'Espagne.

L'histoire nous dit aussi que le souverain légitime traita Guillaume d'Orange en sujet rebelle et le mit hors la loi, promettant une récompense à celui qui le tuerait. Balthazar Gérard tua Guillaume le 8 juillet 1584, à Delft.

Les uns ont fait de Gérard, né à Tuillafans en Franche-Comté, un héros; les autres, un misérable assassin mercenaire. Les protestants ont même essayé de faire croire que le jeune Comtois était un instrument de la compagnie de Jésus, quoiqu'il soit historiquement prouvé que deux jésuites de la résidence de Trèves avaient tout essayé pour détourner Gérard de son sinistre projet.

La révolution politique fomentée par le Taciturne entraîna la révolte religieuse. La Hollande a acheté par trop cher son indépendance nationale au prix de sa foi.

Extérieurement la Hollande était protestante au moment de la mort de Guillaume d'Orange; mais il y avait encore beaucoup de catholiques. A la fin de la guerre de Trente-Ans on en comptait 400,000.

Les mauvais jours revinrent avec l'arrivée des huguenots français. Ces réfugiés, exaspérés de n'avoir pu, après la révocation de l'édit de Nantes, ruiner l'Eglise de France, tournèrent leur fureur contre les catholiques des Pays-Bas. Ils obtinrent de l'influence dans les affaires publiques et en profitèrent pour laisser libre cours à leur haine anticatholique.

Cet orage passa, et bientôt les catholiques purent respirer de nouveau. Les changements politiques survenus dans le cours des années aplanirent la transition vers un temps meilleur. Avec l'occupation française, le protestantisme perdit la prépondérance que la révolte lui avait procurée et dont il avait tant abusé pendant deux siècles.

Peu à peu l'Eglise fit des progrès sensibles. La maison d'Orange, rentrée à la suite du congrès de Vienne, se prêta au rétablissement des églises et des paroisses.

Malheureusement, à la suite de la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, le fanatisme protestant eut de nouveau le dessus, et le roi Guillaume Ier, dominé alors par les francs maçons et les protestants, abolit, sous prétexte d'apaiser les populations protestantes, le Concordat conclu avec le Saint-Siège.

Il revint plus tard de son erreur, et lorsqu'il vit que le parti protestant voulait dans son fanatisme l'empêcher d'épouser en secondes noces la comtesse Henriette d'Oultremont, uniquement parce qu'elle était catholique, Guillaume Ier renonça à la couronne le 7 octobre 1840, pour se marier avec la femme catholique de son choix, et se retira en Allemagne.

Son fils Guillaume II s'empressa de rendre justice aux catholiques. Il autorisa l'ouverture des couvents et monastères, et vit avec une grande satisfaction la compagnie de Jésus prendre de plus en plus d'extension dans son royaume. Il reçut Mgr Cappaccini comme internonce à La Haye et regarda le concordat de 1827 comme parfaitement obligatoire pour les Pays-Bas, même privés des provinces belges.

Les choses se fortifiait d'année en année. L'ami intime du roi était l'abbé de Zwysen, curé de Tilbourg, devenu depuis archevêque d'Utrecht. Guillaume II étant tombé malade lors d'un voyage dans le sud de la Hollande, il descendit chez l'abbé de Zwysen à Tilbourg et y mourut. On sût alors que le descendant de Guillaume d'Orange était mort réconcilié avec l'*Eglise catholique*.

Son fils, Guillaume III, le roi actuel, quoique protestant, continua les traditions de son père et permit le rétablissement de la hiérarchie de l'Eglise en Hollande. La Providence fit que, sous le règne du dernier descendant du Taciturne, se plaçât ainsi un des événements les plus considérables de l'histoire de l'Eglise en Hollande: le relèvement de la hiérarchie.

Quelle différence entre la situation sous le premier prince de la maison d'Orange et celle existant sous le dernier prince de cette maison!

L'Eglise est des plus florissantes, les jésuites et les rédemptoristes ont, en Hollande, une province de leur ordre; les capucins, les franciscains, les augustins, les dominicains, les pères de la Croix et une foule de congrégations religieuses de femmes y ont de vastes établissements.

Aujourd'hui il y a un internonce apostolique à La Haye, une Eglise qui compte plus d'un million et demi de fidèles, un archevêque, quatre évêques et plus de 1,500 paroisses.

L'œuvre de la révolte religieuse de Guillaume le Taciturne est pour ainsi dire anéantie.

Quel enseignement renfermé dans ces trois siècles d'histoire, et quelle leçon pour les ennemis de l'Eglise! Qu'ils profitent de l'un et qu'ils méditent sur l'autre.

H. G. FROMM.

FRS. MARTINEAU,

IMPORTATEUR DE

PEINTURES, FERRONNERIES,

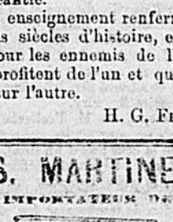

TAPISSERIE

10,000 PIECES.

En vente, les patrons les plus nouveaux et les plus variés. Aussi, 40,000 lbs de Blanc de Plomb Anglais importé, Vitres, Mastic, à des prix défiant toute compétition.

Une visite est respectueusement sollicitée.

501 rue Ste-Catherine

Entre les rues Papot et Visitation, Montréal.

6jjanv84-1a

POSEZ

LES FONDEMENTS D'UNE MAISON,

PLACEZ VOS ECONOMIES ou elles vous rapporteront l'intérêt LE PLUS ÉLEVÉ.

The United States Building Co,

ACTIONS $5.00 L'UNE.

Les actions que nous offrons aux personnes qui veulent obtenir un dividende en plaçant leur argent—Les bénéfices de cette institution sont partagés entre les actionnaires, et le but de la compagnie est de construire des maisons pour ses actionnaires. Chaque actionnaire est appelé à avoir une maison et les actions peuvent être payées par mois si on le désire et chaque action représente une portion d'immeuble. Nous pouvons par conséquent payer un intérêt plus élevé que les banques d'épargne, votre argent est également aussi sûrement placé.

NOUS APPELONS SPECIALEMENT votre ATTENTION sur ces actions, comme un bon placement pour toute somme d'argent, grande ou petite et comme une magnifique occasion pour disposer de quelques dollars auxquels vous ajouterez quelques autres.

ENVOYEZ PRENDRE LE PROSPECTUS.

The United States BUILDING CO

CHARLES R. EARLEY, Président
RAYMOND L. DONNELL, Secrétaire

32 Liberty St., New-York

20 o-8m

ATTAQUE D'APOPLEXIE, EPILLEPSIE

HAUT MAL

Guéri par l'usage pendant un mois des **Poudres du Dr. GOULARD.** Pour convaincre les martyrs de ces terribles maladies, de l'efficacité de notre remède, **nous enverrons gratis** à ceux qui en feront la demande une boîte de ces poudres. Le Dr. Goulard est le seul médecin qui ait fait une étude spéciale de ces maladies. Comme nous avons été témoins de mille et mille guérisons extraordinaires par l'usage de ces poudres, nous en GARANTISSONS une GUERISON PERMANENTE ou nous remettrons tout l'argent déboursé.

Tous les épileptiques devraient essayer ces poudres.

Prix d'une grosse boîte, $3.00 ou 4 pour $10.00. Envoyés par la malle par tous les Etats-Unis et le Canada, sur réception du paiement ou C. O. D. par l'Express.

ASH & ROBBINS,

360 rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

30o 84-1a

VENTE PAR AUTORITE DE JUSTICE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que VENDREDI, le VINGT-UN NOVEMBRE prochain 1884, à ONZE heures de l'avant midi, au bureau du Notaire soussigné, No 58 rue St-Jacques, à Montréal, sera vendu à l'enchère publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, l'immeuble ci-après désigné, formant partie de la succession de feu Patrick Murphy; en son vivant, forgeron de Montréal, savoir: Le commun lot de terre ayant front et situé sur la rue Sanguinet, dans le quartier St-Louis, dans la cité de Montréal, connu sous le numéro deux cent trente et un aux plan de subdivision et livre de renvoi du lot de terre désigné comme étant le numéro neuf cent trois (903-231) sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier St. Louis; borné le dit lot de subdivision, en front, par la dite rue Sanguinet; à la profondeur, par une ruelle; d'un côté, par le numéro 230 et de l'autre côté, par le numéro 232 du dit plan de subdivision; et contenant environ vingt pieds de largeur, par environ soixante et douze pieds de profondeur, mesure anglaise, avec maison en bois lambrissée en brique sus-érigée, avec aussi droit de passage dans la dite ruelle en commun avec d'autres.

Pour les conditions de vente, s'adresser au notaire soussigné.

J. LONERGAN, N. P.

Montréal, 27 octobre 1884. 6j-27o-1

A NOS LECTEURS

Nous recommandons les maisons et annonceurs suivants. Lisez leurs annonces. Quand vous irez y acheter, ou que vous leur écrirez, dites que vous avez vu leur annonce dans *L'Etendard*.

Sommaire des Annonces.

Marchandises Sèches et Nouveautés.

Dupuis Frères, 673 rue Ste Catherine
Dupuis, Dupuis & Cie, 605 Ste Catherine
Lesage & Lesage, 289 rue St Laurent
G A Lamontagne, 683 rue Ste Catherine
S Carsley, 1765 rue Notre-Dame
J B Labelle, (ancien magasin Pilon,) 647 et 649 rue Ste Catherine

Marchands-Tailleurs

I A Beauvais, 188 rue St Joseph
Standard Clothing Hall, 1877 rue Notre-Dame

Chapellerie et Manchonnerie

Chs Desjardins & Cie, 637 Ste Catherine

Tapis et Prelarts

Jas Baylis & Fils, 1833 rue Notre-Dame

Ornements d'Eglise

L E Desmarais & Cie, 1628 Notre-Dame

Tapisserie

J B Rolland & Fils, 14 rue St Vincent
F Martineau, 501 rue Ste Catherine

Epiceries

Mathieu & Frères, 87 rue St Jacques
J B Richer, 468 rue Laguachetière

Meubles

Jas Steel, 1906 rue Notre-Dame

Machines à Coudre.

Brodeur & St Pierre, 1437 rue Notre-Dame
C Martel, 543 rue Ste Catherine

Chaussures

O Giroux, 458 rue Ontario
O Bernier, 1544 rue Notre-Dame
E Gélinas, 20 rue St Laurent

Bois de Construction

D Parizeau, Coin Craig et St Denis
Hurteau Frères, 92 rue Sanguinet

Médecines Patentées

L'Oblitérateur de Léon & Cie., effaçant les marques de la petite vérole. C W Shaw, agent, 219 Tremont street, Boston.
Amers Canadiens et Diphthérine par le Dr Lacerte, de Lévis.
Vin de Quinine de Campbell
Sirop pour les enfants, du Dr Coderre.
Davis, Lawrence & Co, Montréal
Préparation pour les cheveux, du Dr H R Gray, 144 rue St Laurent
L O Thayer, 1381 rue Notre-Dame.
Chs Harris, Liniment pour chevaux 31 rue St Antoine
Remède contre l'ivrognerie, Specific Golden Co, 185 Race street, Cincinnati, Ohio
Pilules de Noix Longues, Dr McGale
Eau de Floride de Murray & Lanman
Pain Killer de Perry Davis
Lotus of the Nile
Poudres du Dr Goulard, guérissant l'épilepsie.
Poudres du Dr Kissnem, guérissant la consomption, Ash & Robbins, 360 rue Fulton, Brooklyn, N-Y.

Pianos

Lavigne & Lajoie, 1657 rue Notre Dame

Ferblantiers

Richard & Dion, 334 rue Amherst

Publications

La Revue Canadienne, Montréal
Encyclique Humanum Génus, à *L'Etendard*
Souvenir du Cinquantenaire de la St Jean-Baptiste 1884, à *L'Etendard*

Ferronnerie et Literie

L J A Surveyer, 1588 rue Notre-Dame
Frs Martineau, 501 rue Ste Catherine
Geo. Gale & Fils, Waterville, P. Q.

Fonderies de Cloches.

E Chanteloup, 587 à 593 rue Craig.
Henry McShane, Baltimore, Md. E-U

Avocats

Augé & Lafortune, 4 rue St-Vincent
C E Gratton, 6 rue St Jacques

Brevets d'inventions

Munn & Co, 201 Broadway, New-York

Assurance

Compagnie Royale d'Assurance d'Angleterre, Montréal

Spécialités

Appareil pour la Galvanoplastie; Lumière Electrique Américaine. Fred. Lowey, 96 Fulton street, New-York.
Espérance pour les Sourds, par J H Nicholson, 7 rue Murray, New-York
Nouveau Fer à Repasser de J. U. Foucher, 710 rue Ste Catherine

Loterie Nationale du Curé Labelle, 17 Place d'Armes

Tarif pour Voitures de Louage

VOITURES A UN SEUL CHEVAL.

D'aucun endroit à un autre, pourvu que la course ne dépasse pas 20 minutes: 1 ou 2 personnes, 25 cts; 3 ou 4 personnes, 50 cts. D'aucun endroit à un autre, pourvu que la course ne dépasse pas une demie-heure: 1 ou 2 personnes, 40 cts; 3 ou 4 personnes, 60 cts. Lorsque la course dépassera le temps limité comme susdit, le prix sera à l'heure.

A L'HEURE—Pour la 1ère heure: 1 ou 2 personnes, 75 cts; 3 ou 4 personnes, $1.00. Pour chaque heure subséquente: 1 ou 2 personnes, 60 cts; 3 ou 4 personnes, 75 cts.

VOITURES A DEUX CHEVAUX.

D'aucun endroit à un autre, pourvu que la course ne dépasse pas 20 minutes: 1 ou 2 personnes, 50 cts; 3 ou 4 personnes, 75 cts. D'aucun endroit à un autre, pourvu que la course ne dépasse pas une demie heure: 1 ou 2 personnes, 65 cts; 3 ou 4 personnes, 75 cts. Lorsque la course dépassera le temps limité comme susdit, le prix sera à l'heure.

A L'HEURE.—1 ou 2 personnes, $1.00; 3 ou 4 personnes, $1.35. Les fractions d'heures seront chargées au prix de l'heure. Cependant on ne chargera pas moins qu'un quart d'heure lorsque la course dépassera l'heure. Il sera accordé 50 p. c. en sus du tarif pour les courses depuis Minuit jusqu'à 4 hrs a.m. Le prix à l'heure s'applique à toutes les courses au-delà des limites de la cité, dès que l'engagement est passé dans les limites de la cité.

BAGAGE—Pour toute boîte ou malle portée sur l'une des voitures susdites, 10 cts. Mais il ne sera rien chargé pour les sacs de voyage, valises, boîtes ou paquets que les passagers peuvent porter à la main.

PENSION PRIVEE.

Trois ou quatre Messieurs trouveront une excellente pension en s'adressant au No. 161 rue Sanguinet. Prix modérés. 17juillet

Télégraphe d'Alarme.

2 Coin St Jean-Baptiste et St Paul.
3 Place Jacques-Cartier, coin St Paul.
4 Station du Feu, rue St Gabriel.
5 Coin St François-Xavier et Notre-Dame.
6 Coin St Sacrement et St Pierre.
7 Coin St Paul et McGill.
8 Coin Youville et Commune.
9 Coin Notre-Dame et McGill.
12 Station Centrale du Feu, rue Craig
13 Coin Craig et Côte St Lambert.
14 Coin Vitré et Sanguinet.
15 Coin St Laurent et Lagauchetière.
16 Coin Dorchester et St Urbain.
17 Bleury près de la rue Dorchester.
18 Côté du Beaver Hall, coin Lagauchetière.
19 St Antoine et Craig.
21 Coin Brunswick et Dorchester.
23 Station du Feu, rue Ste Catherine.
24 Coin St Laurent et Ste Catherine.
25 Coin des Allemands et Dorchester.
26 Coin Ste Catherine et St Denis.
27 Stat. du Feu, coin des Allemands et Ontario
28 Coin St Laurent et Sherbrooke.
29 Coin St George et Sherbrooke.
31 Coin Université et Sherbrooke.
32 Coin Ste Catherine et Av. Collège McGill.
34 St Laurent, vis-à-vis la rue Guilbault.
35 Coin Shutter et Av. Prince Arthur.
36 Coin King et Commune.
37 Coin Duke et Ottawa.
38 Coin Dupré et St Maurice.
39 Coin St Antoine et Cathédrale.
41 Station du Feu, Place Chaboillez.
42 Station du Feu, rue Wellington.
43 Rue du Moulin
45 Coin Wellington et McCord.
46 Coin Colborne et Ottawa.
47 Coin Notre-Dame et la Montagne.
48 Coin St Antoine et la Montagne.
49 Coin Ste Catherine et la Montagne.
51 Coin Sherbrooke et Peel.
52 Coin Guy et St Antoine.
53 Coin St Martin et St Jacques
54 Coin Notre Dame Ouest et Canning.
56 Coin Fulford et Coursol.
57 Coin des Selgneurs et William.
58 Station du feu, St Catherine-O. p rue Guy.
59 Bâtisse des sœurs Grises, rue Guy.
61 Raffinerie de Sucre Redpath.
62 Station du Feu, marché St Gabriel.
63 Ateliers G-Tronc, Pointe St Charles.
64 Coin Bonsecours et Notre-Dame.
65 Station du Feu, Place Dalhousie.
67 Coin Wolfe et Notre-Dame
68 Coin Roy et Drolet.
69 Coin Sherbrooke et St. Denis,
71 Hotel Windsor, rue Stanley.
72 Coin Visitation et Craig.
73 Coin Courville et Cadieux.
74 Coin Dorchester et St André.
75 Coin Mignonne et St André.
76 Station du Feu No. 11, Ontario et Beaudry
78 Coin St Patrice et Shearer
81 Coin Visitation et Robin
82 Coin Ste Catherine et Panet
83 Coin Maisonneuve et Dorchester
84 Coin Champlain et Logan
85 Coin Champlain et Ontario
86 Coin Congrégation et Wellington
87 Coin Forfar et Menai
91 Station du Feu, coin Craig et Gain
92 Manufacture tabac Adams, Notre Dame
93 Coin Ontario et Fullum
94 Coin Rubord et Berri
95 Ateliers du Gaz, Hochelaga
96 Rolling Mills, Notre-Dame
97 Ecurie de Sheiden, rue William
112 Rue Notre-Dame, Bâtisse Rolland, Hoc.
113 Vis-à-vis le No 66 rue Germain
114 Station du Feu No 13 Hochelaga
115 Coin Moreau et Notre Dame
116 Coin Moreau et Ontario
117 Coin Marlborough et Logan
118 Coin Notre-Dame et Frontenac
119 Coin Iberville et Logan
121 Coin Parthenais et Ste Catherine.
123 Coin Wolfe et Lagauchetière
124 Coin Dufresne et Mignonne
125 Coin St Christophe et Ontario
126 Coin St Etienne et Wellington
127 Coin Roy et des Erables
128 Coin Ste Catherine et Amherst
129 Manufacture de tabac McDonald
132 Maison de Dounne, (coin nord)
134 Coin Craig et Hermine
135 Terrains de l'Exposition
139 Ateliers du C P R, Avenue DeLorimier
142 Station du Feu No 12, rue des Seigneurs
143 Coin Notre-Dame et Guy
145 Rue McTavish, près du Réservoir
149 Manufacture de Caoutchouc, rue Notre-Dame
150 Coin Dorchester et Mansfield
153 Coin Ste Catherine et Fort

Le Magasin de Tapis

Etabli en 1859.

Un des plus grands et anciens Magasins de Tapis du Dominion,

Tapis, Baguettes à Rideaux,
Prélarts, Abat-jour,
Rideaux, Baguettes d'escaliers,
Tapis pelucké, Paillassons.

Achetez vos Tapis, etc., à l'ancienne maison et ménagez votre argent.

Le Stock le plus considérable—Les prix les plus bas—La meilleure qualité.

5 par cent d'escompte sur tout achat au comptant

JAMES BAYLIS & FILS,
1833 et 1835 rue Notre-Dame.

4oct 84-1a

MM. Augé & Lafortune,

AVOCATS

Ont transporté leurs bureaux au

No. 4 Rue St. Vincent

12 ms

CHS. E. GRATTON, L.L.B.

AVOCAT

No. 6 RUE ST-JACQUES, Montréal

Résidence, Bureau du soir, 139 rue saint-Laurent, village Saint-Jean-Baptiste

3 mai 84-1an

O. CIROUX,

No. 456 RUE ONTARIO,

En face du Marché St-Jacques.

MAGASIN DE CHAUSSURES — Assortiment complet.

Cadres pour ouvrage de pratique et raccommodages promptement exécutés à des prix défiant toute compétition. 14 fev-1a

A NOS AMIS

— ET AU —

Public en général,

IMPRESSIONS.

Notre atelier d'imprimerie est maintenant au complet, et nous sommes en position d'exécuter promptement toutes commandes d'impressions, quelque considérables qu'elles soient.

Nos caractères, tout neufs, sont d'un goût parfait et du dernier choix.

Nos amis ne sauraient encourager plus efficacement notre œuvre qu'en nous favorisant de leurs commandes

Qu'on veuille bien se le dire.

L'Administration de
L'ETENDARD.

CHEMIN DE FER

CANADIEN DU PACIFIQUE

La Nouvelle Ligne

ENTRE

MONTREAL ET TORONTO,

PAR OTTAWA

Ouverte Lundi le 11 Aout 1884.

TABLEAU DES HEURES	Express du jour	Express de nuit.
Départ de Montréal	8.45 a.m	8.00 p.m
Arrivée à Ottawa	12.05 p.m	11.30 p.m
Arrivée à Toronto	10.00 p.m	8.45 a.m
Départ de Toronto	9.00 a.m	7.40 p.m
Départ d'Ottawa	7.03 p.m	4.57 a.m
Arrivée à Montréal	10.55 p.m	8.25 a.m

Elégants chars-palais sur les trains de jour et somptueux chars-dortoirs sur les trains de nuit.

Prompte correspondance à Ottawa avec les trains de Sudbury, North Bay, Pembroke, Renfrew, Arnprior, et tous les points dans la vallée du haut de l'Ottawa.

Correspondance à Toronto pour tous les points de l'Ouest, du Sud-Ouest et du Nord-Ouest.

Pour plus amples informations concernant le tableau des heures des trains, les billets, les sièges dans les chars palais, les lits dans les chars dortoirs, etc., s'adresser au nouveau bureau de la compagnie à Montréal, pour la vente des billets.

266 RUE SAINT-JACQUES,
(Coin de la rue McGill.)

au bureau pour la vente des billets à l'Hôtel Windsor, à la station des Casernes.

GEO. W. HIBBARD,
Ass. Agen. Gén. des Pass.

W. C. VAN HORNE, ARCHER BAKER,
Vice-Président. Surint.-Général.

3 mai 1884-1an

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX

Le soussigné offre en vente une magnifique paire de chevaux bien pareils, d'une seule couleur, sous poil noir. Prix modéré.

THEOPHILE TRUDEL,
Prosper, comté de Champlain.

28f 84-1no

LA

REVUE CANADIENNE

Est la principale publication littéraire

—DU—

CANADA-FRANCAIS.

Elle se publie mensuellement par

Livraisons de 64 pages

Et elle contient régulièrement un grand nombre d'articles inédits dûs à nos principaux littérateurs.

LA REVUE CANADIENNE

Est maintenant dans sa **dix-neuvième** année d'existence.

Fondée en 1864, elle a traversé les grandes crises financières qui ont vu tomber les autres publications du même genre.

LA COLLECTION complète

de la REVUE est le recueil le plus précieux de la littérature nationale.

La Série complète

comprend DIX - NEUF volumes qui font partie indispensable de toute bibliothèque canadienne

Les numéros du commencement de la nouvelle série (1881) sont accompagnés de deux index,—l'un par ordre alphabétique de matières et l'autre par noms d'auteurs,—qui permettent aux lecteurs de retrouver facilement les écrits publiés sur divers sujets.

Le prix d'abonnement à la *Revue Canadienne* est de

$2.50 par annee.

ADMINISTRATION AU

No. 37 Rue St. Jacques,

MONTREAL

OCULISTE ET AURISTE

Dr L. O. Thayer

Gradué à Londres et au Canada,

1381 RUE NOTRE-DAME,

Porte voisine de la Pharmacie Normale.

Audessus de 25 ans d'expérience dans toutes les maladies des Yeux et des Oreilles, à New-York, Londres et Paris, et les différentes villes de la Puissance. Yeux artificiels posés sans opération. Guérison immédiate des yeux louches. loct-1a

Nouveau Fer a Repasser

BREVETÉ DU CAPT. CHAGNON.

Premier Prix à l'Exposition Provinciale de 1884.

La plus belle invention du siècle. Ce fer se chauffe sur une lampe ordinaire ou sur un bec de gaz. Rien de plus économique.

Chaque fer à repasser $1 50
La lampe 0 50

☞ On demande des agents dans toute la Puissance.

J. U. FOUCHER,
Seul propriétaire,
710 rue St. Catherine, Montréal. 3m-1ms

Liniment Européen — M. CHS. HARRIS — 31 Rue Ste Antoine

POUR LES MALADIES d CHEVAUX

CHAS HARRIS, Ecr.,

J'ai fait usage de votre *European Liniment* dans des cas sérieux d'égratignures, et je prends plaisir à le recommander comme un article de premier choix, pouvant guérir en moins de temps qu'aucune autre préparation dont j'ai fait l'essai. C'est aussi un remède pour les écrasures et les coupures de toutes sortes, et les guérit promptement.

Votre serviteur,
J. H. KIMBALL,
Gérant de la "Montreal Horse Exchange."
30m84-1a *Grand Trunk Stockyard.*

Découverte Importante

DIPHTHERINE

OU

ANTI-DIPHTHERITIQUE

Spécifique contre la Diphtherie et autres maux de gorge.

Rien n'est meilleur pour guérir la consomption ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes.

La Diphtherie vaincue!

Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

PREPARÉ PAR LE

Dr. N. LACERTE

LEVIS P.Q.,

En vente chez les pharmaciens, et en dépôt chez Laviolette & Nelson, rue Notre-Dame.

Prix: 50 cts la bouteille. 6m-4m 84

VINS, LIQUEURS

CIGARES, Etc.

Nous annonçons à nos pratiques et au public que nous avons fixé notre nouvel établissement au

No. 87 Rue St. Jacques

(Près de la Place d'Armes.)

L'on trouvera chez nous un assortiment des plus complets en Vins, Liqueurs, Spiritueux, Cigares, Etc., que nous venons de recevoir par voie d'importation directe.

Nous avons obtenu l'agences de plusieurs des premières maisons d'Europe pour notre commerce des Vins et Liqueurs. Toute commande dont on voudra bien nous favoriser recevra de notre part la plus consciencieuse attention et notre marchandise sera vendue à des prix modérés et uniformes.

MATHIEU FRERES

30av 84

D. PARIZEAU,

—MARCHAND DE—

BOIS de SCIAGE

BUREAU PRINCIPAL:

Coin des rues Craig et St. Denis,

(En face du Carré Vic

—CLOS:—

Coin des rues Craig et St. Denis, et 430 rue Lagauchetière, près la rue St-Laurent, Montréal

Assortiment varié. Prix raisonnable.

27 fe

Statuette de Sir George Et. Cartier

Cette statuette, premier prix d'un CONCOURS UNIVERSEL, est l'œuvre de L. P. Hébert, notre artiste canadien. Frappante de ressemblance, parfaite de détails, d'un fini et d'un travail exquis, elle fait l'admiration de tous ceux qui l'ont vue. Elle a été honorée de l'approbation de connaisseurs tels que S. A. R. la princesse Louise, le marquis de Lorne, le marquis de Lansdowne, notre Gouverneur-général actuel, et autres personnes autorisées. Avis donc aux amateurs de l'art et du talent canadien. Avis aussi aux amis et admirateurs de notre regretté et éminent homme d'état, Sir Geo. E. Cartier. La statuette est un modèle parfait de la STATUE EN BRONZE, commandée à M. Hébert par le gouvernement du Canada et qui sera inaugurée à Ottawa le premier juillet prochain. C'est un véritable objet d'art. La statuette ne se vend que par souscription, et le tirage en est strictement limité au seul nombre des souscripteurs.

Grandeur de la statuette: 2 pieds 3 pouces.

Prix: peinte ou bron

L'ETENDARD

EDITION DU SOIR

A UN CENTIN

est maintenant en vente dans tous les dépôts de journaux.

☞ Notre Agence à Paris est la maison Oudin libraire, 51 rue Bonaparte.

☞ M. ELPHÈGE ARCHAMBAULT, de Woonsocket, R. I., [boîte 395], est notre agent général pour les Etats-Unis, et comme tel spécialement autorisé à prendre et collecter des abonnements à L'ETENDARD et à la REVUE CANADIENNE.

Avis de L'Administration.

Nos abonnés sont respectueusement priés de se rappeler que l'abonnement est payable strictement d'avance.

Une prompte remise nous rendra de plus le service d'éviter à l'Administration la préparation et l'envoi de comptes et de circulaires, choses qui prennent un temps considérable.

Nous avons retardé cet avis jusqu'au moment où nos amis de la campagne sont le plus en état de répondre à notre appel.

SOMMAIRE

1ERE. PAGE.

Feuilleton : Le Chien d'or.
L'église sous la maison d'Orange.

2EME PAGE.

L'éducation ou la grande question sociale du jour—A travers la presse—Correspondance—Sir John A Macdonald—Affaires municipales—Jurisprudence.

3EME PAGE.

Bulletin—Faits du jour—Télégraphie—Commerce et finances.

4EME PAGE.

Edition du soir.

L'ETENDARD

MARDI, 16 NOV. 1884

L'éducation ou la grande question sociale du jour

[2ME ARTICLE]

I. Quels sont les principes à tenir en matière d'éducation ?

(*Suite*)

"2o *Dans l'ordre surnaturel (chrétien) l'école est de droit divin une institution ecclesiastique, qui, par conséquent, ne peut en aucune façon être séparée de l'Eglise.*

"L'Eglise ne peut exercer la charge d'enseigner à tous ce qui concerne la foi et les mœurs, elle ne peut surtout instruire la jeunesse chrétienne, si elle ne dirige seule les écoles dans lesquelles la jeunesse reçoit l'instruction—et c'est son droit : "*quod spiritus jus est*"—ou bien, si dans les écoles établies par d'autres, quelle que soit la science enseignée, quelque soit le maître qui enseigne, elle n'exerce une surveillance telle, qu'en vertu de son autorité légitime, elle puisse indiquer ce qui est conforme ou non à l'enseignement chrétien, ce qui s'écarte ou non du chemin de la vie éternelle.

"C'est ainsi que, dès les premiers siècles, l'Eglise a toujours agi ; c'est ainsi que dans la suite, au moyen âge, elle a exercé son droit par l'établissement des Universités, qui étaient placées sous l'unique et suprême direction de l'Eglise, soit pour l'enseignement, soit pour le règlement et la direction des études, soit pour la collation des grades. Ces grades mêmes, c'est l'Eglise qui les a institués ; et ce n'est que par une souveraine injustice que les gouvernants libéraux l'en ont dépouillée.

"3o. Il suit de là que *l'Ecole chrétienne, quelle qu'elle soit, est subordonnée au magistère de l'Eglise, ce qui ne peut se concilier avec la direction exclusive de l'Etat.*

"L'Etat, sans doute, a le droit de *promouvoir* ("*promovere*") les écoles et les sociétés scientifiques, de les protéger et de les conserver, de veiller à ce que les lois civiles y soient observées au sujet, par exemple, de l'hygiène publique, de faire même des lois, en se renfermant sans doute dans les limites de l'équité, pour régler *les effets civils* des grades académiques ou autre chose de semblable. Mais il ne peut, ni ne doit s'arroger la profession d'enseigner, surtout dans les écoles chrétiennes, non plus que le pouvoir de conférer des grades académiques.

Cela, en effet, est du ressort du corps enseignant. Or, *l'Etat n'est pas le corps enseignant*, puisque le droit d'enseigner réside dans les parents ; que la liberté générale d'enseigner, renfermée dans ses justes limites, précède, *de droit naturel*, la société et la législation civiles ; et que, de droit divin positif, à l'Eglise seule appartient le droit d'enseigner ce qui est de l'ordre surnaturel. "L'Etat", dit César Cantu lui-même, "est une société juridique ; la profession de l'enseignement ne lui appartient donc nullement : cette profession est "l'objet des sociétés morales, scientifiques "et religieuses. Et, continue le même auteur, de ce que l'instruction de la jeunesse est nécessaire à l'Etat, il ne s'ensuit pas pour cela que l'enseignement lui appartienne. Il y a bien des choses qui sont nécessaires à l'Etat, et qui cependant ne lui appartiennent pas, bien qu'il doive les promouvoir. La Religion aussi lui est nécessaire ; néanmoins il ne se rencontrera personne parmi les honnêtes gens qui ose assurer que l'Etat ait le pouvoir d'enseigner la Religion ou de faire des lois à ce sujet indépendamment de l'Eglise."

"Même dans les écoles administratives, dans les écoles militaires, par exemple, écoles que l'Etat, en vertu de sa charge, institue légitimement, pour que ses fonctionnaires y soient préparés directement et convenablement à l'accomplissement des devoirs de leur office, les maîtres n'enseignent pas précisément en tant que fonctionnaires de l'Etat, mais en vertu de leur influence et de leur capacité morales. L'on n'a pas, non plus, le droit d'exclure l'Eglise de ces écoles, puisqu'elle a le devoir de les surveiller, afin qu'on n'y enseigne rien de contraire à la foi et aux règles de la morale."

Cet extrait des *Cas de conscience sur le libéralisme* peut se passer de longs commentaires. On le voit, notre thèse, L'ETAT HORS DE L'ECOLE, pris dans le sens précis et restreint que nous lui avons toujours donné, et qui revient à dire que *"l'Etat n'est pas un corps enseignant,"* se trouve ici pleinement confirmée.

César Cantu lui-même, historien libéral, et par conséquent peu suspect d'exagération en faveur des droits de l'Eglise et de la famille, n'hésite pas à déclarer l'Etat *frappé d'une impuissance radicale et absolue d'enseigner.*

Nos lecteurs ne manqueront pas de remarquer tout particulièrement la proposition : L'ECOLE EST, DE DROIT DIVIN, UNE INSTITUTION ECCLESIASTIQUE ; et ils reconnaîtront avec nous combien aujourd'hui, même parmi nos meilleurs catholiques, se font une idée absolument fausse de l'Ecole. Depuis un siècle *la notion chrétienne* de l'Ecole a été profondément altérée, il faut l'avouer, quand elle n'a pas été totalement perdue pour faire place à la notion maçonnique qui fait de l'Ecole une dépendance de l'Etat.

L'Ecole est une institution *créée par l'Eglise* dans le but de donner à ses enfants une formation vraiment chrétienne.

Disons-le franchement : quand, après cela, on voit, dans un pays catholique comme le nôtre, des hommes qui se disent chrétiens, mettre tout en œuvre pour amener l'Etat à régenter l'Ecole jusqu'au point de se moquer pratiquement des droits inaliénables de l'Eglise et de la famille, comme la *Vérité* l'a déjà montré en plus d'une occasion, il est difficile de contenir son indignation, et plus difficile encore de se rassurer sur l'avenir de notre race qui cesserait nécessairement de vivre de sa vie sociale le jour où elle ne vivrait plus de la vie de l'Eglise.

A TRAVERS LA PRESSE.

Le *Quotidien*, publiant les renseignements d'un agent des terres de la couronne, au Nouveau Brunswick, sur l'emploi et la richesse de nos bois, dit ce qui suit :

Pour la production du bois, on peut diviser le Canada entre quatre grandes zônes. La première renferme le sapin, et elle occupe le centre et le sud de la Colombie anglaise.

La deuxième renferme le peuplier et prend de la limite nord au sud-ouest des Montagnes Rocheuses et s'étend jusqu'au sud des rivières Saskatchewan, Qu'Appelle et Winnipeg et l'île d'Anticosti, dans le golfe St Laurent.

Le troisième comprend le pin blanc et rouge près du lac Nepigon à Anticosti, de là à la Baie Georgienne, au bas de la rivière Ottawa et la Nouvelle-Ecosse.

La quatrième renferme le mérisier et l'érable et elle occupe toutes les parties de la province d'Ontario et de Québec.

Les bois du Canada sont très-recherchés sur les marchés étrangers. Nous avons 95 espèces de bois différents dans nos forêts. Il n'y a que trois espèces de nos bois qui soient identiques aux mêmes variétés en Europe, ce sont : le noyer, le mérisier blanc et l'if.

On emploie le noyer pour faire des manches d'outils ; tels que ceux des marteaux, ciseaux, piques, etc.

Le mérisier est généralement employé pour la fabrication des meubles, surtout ceux de chambre à coucher, et pour le montage des machines dans les fabriques de lainage.

Le hêtre s'emploierait pour les poignées de scie et les instruments de toutes espèces. On s'en sert aussi en billots de vingt à trente pouces de diamètre pour faire des cylindres dans les fabriques de lainage. Pour cet emploi il faudrait l'exporter par longueur de 5 à 10 pieds.

Le frêne est très rare en Angleterre. Leurs forêts n'en produisent pas assez pour les besoins du commerce. C'est le frêne blanc et le jaune qui sont le plus en demande. Il doit être exporté en planche comme en madrier.

Le cèdre peut aussi être exporté avec avantage, pourvu qu'il soit sain et en madrier de trois pouces d'épaisseur sur onze pouces de largeur ou plus.

On emploie l'érable aux mêmes usages que le mérisier. L'emploi tend à se généraliser depuis quelques années, surtout pour les meubles de chambre à coucher. Elle doit être exportée en billots de pas moins de six pieds et demi.

A Glasgow, la prucha se vend très-bien pour la fabrication des grosses boîtes. Il s'y importe aussi une grande quantité de manches à balais. **Mais il s'en importe en plus grande quantité à Londres. Ils doivent avoir 40 pouces de longueur et un pouce** et une ligne de diamètre.

***

Après ces renseignements sur nos bois, il n'est peut-être pas hors de propos de lire certains détails sur le combustible en France. Nous les extrayons du *Monde* qui, lui, les a extraits d'un journal de New-York :

En allant de Paris à Genève, viâ Dijon, on traverse la plus belle partie de la France. Sur une étendue de plusieurs centaines de milles chaque pouce de terrain est cultivé. Les versants abruptes des collines, les coteaux arides sont couverts de vignes, et dans les plaines on récolte des céréales. Nous voyons-là le phénomène d'une double moisson simultanée, une récolte de céréale et de légumes, croissant sous une récolte d'arbres. Les peupliers de Normandie ont depuis un pouce à trois pieds de diamètre ; ils sont plantés très-rapprochés les uns des autres, mais ne donnent pas d'ombre. Ils sont émondés jusqu'à six pieds du sommet. Les branches qui sont coupées tous les ans font assez de fagots pour alimenter la France de combustible. Nous voyons souvent des hommes et des femmes récoltant du blé ou des betteraves au milieu d'une forêt qui ne donne pas d'ombre. Lorsque vous regardez la campagne, tous ces grands troncs dépouillés de leurs branches paraissent comme autant de grandes raies noires qu'on aurait dessinées dans le firmament, et l'ensemble présente un coup d'œil très-pittoresque.

En France le bois de chauffage se vend un tiers de cent la livre, ou aussi cher que les mais dans le Kansas. Aussi lorsqu'un homme du Kansas brûle du maïs il ne fait pas de plus grandes extravagances qu'un Français qui brûle des fagots.

***

Nos lecteurs savent déjà que le *Quotidien*, de Lévis, a été condamné à $120 de dommages, plus les frais, pour avoir rapporté un discours prononcé à l'assemblée législative de Québec. A ce propos, la *Presse* s'insurge contre le privilège parlementaire. Pour le moment, nous ne voulons pas la suivre sur ce terrain ; nous réservons pour plus tard nos réflexions sur ce sujet. Mais nous voulons reproduire de ce journal les quelques renseignements qu'il publie sur les appréciations du rôle du journalisme, par certains tribunaux :

L'ancienne législation s'est bien modifiée depuis un quart de siècle, à l'endroit de la presse. On a reconnu que les journaux, sous certains rapports, remplissaient une fonction d'un intérêt public ; on a été forcé de les considérer comme un parlement en permanence.

Un juge des Indes Orientales vient de décider que les journalistes ne devaient pas être forcés d'agir comme jurés ; il a suivi en cela l'exemple d'un autre juge de la colonie de Natal.

Ces autorités ont reconnu que les journalistes, éditeurs, reporters, ne devaient pas, dans l'intérêt public, être détournés de leurs travaux.

Une autre raison a été donnée, à propos des reporters : on a supposé qu'ils pourraient en savoir plus long que l'avocat et les témoins de la poursuite, et plus que le juge, et que ces informations particulières pourraient affecter leur verdict, à l'encontre de l'esprit et de la lettre de la loi qui exigent que le verdict des jurés soit appuyé seulement sur la preuve qui leur est soumise au cours du procès.

Le *Moniteur du Commerce* a pris, sous la savante direction de M. Dagron-Richer, la grande importance, l'intérêt et le sérieux qui conviennent à un journal de ce genre. Pour notre part, nous le trouvons des plus instructifs, et nous estimons que ses articles, excellemment *pratiques*, s'imposent à l'attention non-seulement de l'industrie et du commerce, mais aussi des diverses classes professionnelles et de tous les hommes instruits.

Dans son édition du 7 novembre courant, le *Moniteur du Commerce* renferme, comme premier article, un étude de la plus haute portée sociale sur "La valeur de la vie humaine." Que l'on ne se récrie pas ! Un pareil sujet, traité comme a su le traiter M. Dagron-Richer, c'est-à-dire d'une manière *pratique* et appropriée au caractère de son journal, s'y trouvait bien à sa place. Nos lecteurs en jugeront comme nous après avoir lu les conclusions de cet article que l'espace ne nous permet pas de reproduire en entier :

Lorsque par des transformations ultérieures qui nous paraissent fatales les divers gouvernements auront enfin compris que les questions sanitaires doivent primer toutes les autres ; lorsqu'on considèrera comme banale cette vérité : que les *débouchés commerciaux et industriels* et *l'activité sociale* qui les rendent possibles et nécessaires sont subordonnés à la salubrité absolue soit des territoires coloniaux, soit des populations qui s'en détachent ou y émigrent, nous aurons conquis une puissance inconnue jusqu'ici. Et cette puissance consistera précisément dans la connaissance vulgarisée et dans l'appréciation plus juste de la seule valeur réelle que nous ayons en notre possession, nous voulons dire, la vie humaine.

Au lieu de la sacrifier, ainsi que cela se fait tous les jours, *pour la satisfaction d'intérêts secondaires ; au lieu de bâtir des maisons, de tracer des rues, de percer des fenêtres, etc., de telle façon que ceux qui les possèdent en tirent le plus gros revenu* possible ; au lieu de chercher EXCLUSIVEMENT dans l'échange ou la fabrication des substances alimentaires *une occasion de profit pour les particuliers et une source de revenus pour l'Etat*, ceux-ci finiront par comprendre que la privation de l'air pur, et la consommation de denrées inférieures ou falsifiées, si elles donnent des bénéfices en apparence immédiats, grèvent le budget général d'une dette terrible, puisque cette dette ou dîme se chiffre avec des vies humaines.

Aussi ne saurions-nous trop recommander à la méditation des personnes capables et dignes de s'intéresser à ces questions... sociales par excellence, les trois aphorismes que M. l'inspecteur Rochard a donnés comme thèse à son intéressante conférence :

"Toute dépense, dit-il, faite au nom de "l'hygiène est une économie ;

"Rien n'est plus dispendieux que la maladie, si ce n'est la mort ;

"Pour les sociétés, le gaspillage de la vie "humaine est le plus ruineux de tous."

Avouons qu'il est au moins bien singulier que, dans un siècle qui se dit civilisé, des savants soient obligés de démontrer des vérités aussi éclatantes.

Eh ! qu'est-ce donc qu'il ne faut pas démontrer à notre siècle, puisqu'il faut lui enseigner que l'esprit doit dominer la matière, que la force n'est pas le droit, que Dieu doit régner sur les individus et sur les sociétés, et que le décalogue et les lois de l'Eglise sont le fondement et la règle nécessaire de toutes les lois civiles ? Qu'est-ce donc qu'il ne faut pas démontrer à un siècle qui semble ignorer, non-seulement que les lois de l'hygiène des corps doivent prévaloir sur les intérêts égoïstes des spéculateurs de toutes classes, mais même qu'il y a des règles et un guide pour l'hygiène des âmes !

Oui, la seule valeur *réelle* que l'homme possède, c'est son existence, c'est la vie. Et cependant, imitant le funeste exemple de ses premiers parents dont la faute a introduit la maladie et la mort dans le monde, il ne cesse de prêter l'oreille aux artifices du tentateur, et de s'enivrer du suc empoisonné de l'arbre défendu.

Nous ne reprocherons pas à M. Richer de n'être pas entré dans ces considérations. Il n'y était pas tenu, et il avait à présenter à ses lecteurs des considérations d'un autre genre, plus directement appropriées à la fin particulière de son article. Du reste, il s'est admirablement acquitté de sa tâche, et nous le félicitons. Seulement, il voudra bien nous permettre d'appeler son attention sur une phrase à lui échappée et qui contient une proposition trop étendue pour être vraie ; la voici : "Lorsque.....les divers gouvernements auront enfin compris que *les questions sanitaires doivent primer* TOUTES *les autres...*" Nous n'insistons pas plus qu'il ne le faut sur ce *calapsus calami*, car nous savons que M. Richer connaît et comprend qu'il y a, tant dans la presse européenne que dans la presse américaine, nombre de questions encore supérieures à la question hygiénique, bien que celle-ci soit assurément d'une importance majeure et remplacerait, avec le plus grand profit pour les lecteurs, une foule de questions prétendues sérieuses qui remplissent les colonnes des journaux.

Nous sommes obligé de remettre pour une autre édition quelques autres extraits fort intéressants du *Moniteur du Commerce*.

MIRANDOLE.

CORRESPONDANCE

L'AFFAIRE LYNAM

On nous a prié de reproduire de la *Minerve* la correspondance qui suit :

M. le Directeur de l'Etendard,

Dans votre édition du 11 courant, vous avez donné publicité à une communication de M. le Dr Henry Howard, médecin externe de l'asile St Jean de Dieu, à la Longue-Pointe, au sujet de l'affaire Lynam. Comme cette lettre contient des inexactitudes importantes et des insinuations malveillantes à mon égard, il est de mon devoir et je suis tenu en honneur de donner certaines explications.

Il est des cas de folie si évidents que la première personne venue peut les constater ; mais des cas surviennent qui présentent de telles difficultés qu'un médecin praticien peut s'y méprendre, et sur lesquels un spécialiste seul peut se prononcer sûrement. C'est ce qu'a fort bien compris Son Honneur le juge Jetté, en rejettant comme incompétent le témoignage de toutes personnes en dehors de la profession médicale, et en ne maintenant que le témoignage des médecins, sur lequel M. le Dr Vallée, comme expert, est appelé à donner son opinion. La question est donc de décider si ceux qui, comme MM. les Drs Howard, Ross et Cameron, déclarent Mme Lynam folle, sont dans le tort, ou si ceux qui partagent mon opinion ont raison.

Que par le statut 17 Victoria, chapitre 20, clause 19, les propriétaires d'asiles soient également tenus avec le médecin interne de l'établissement de faire rapport au médecin externe, c'est le cas. Mais si j'ai inscrit Mme Lynam comme atteinte de manie érotique, c'est que je devais nécessairement la classifier dès les premiers jours de son entrée à l'asile ; je l'ai inscrite ainsi, en considérant son tempérament et sa constitution, d'autant plus que la plupart des personnes sont plus ou moins atteintes de cette manie, pendant l'âge adulte ; je voulais en outre l'observer attentivement, et, par des examens fréquents, me former une opinion exacte de son état mental ; je voulais de plus éviter un conflit regrettable entre le médecin externe et le médecin interne de l'établissement, jusqu'au jour où, fort de mon opinion, j'aurais officiellement suggéré son nom pour qu'elle ait son *exeat*. Quoiqu'il en soit, je défie M. le Dr Howard de prouver son assertion "que pas plus "tard que le mois d'août dernier, j'ai pres-"crit pour elle le traitement auquel sont "soumis les maniaques." Cet avancé est complètement faux, et je le nie emphatiquement. Ayant toujours considéré cette personne comme jouissant de ses facultés mentales, je ne pouvais lui prescrire un traitement contre une affection qui n'existait pas ; bien plus, j'ai souvent conseillé privément à M. le Dr Howard d'accorder la décharge de cette malheureuse dame.

Aujourd'hui que la décision de cette question est confiée à un expert nommé par le gouvernement, il sied bien mal à M. le Dr Howard de venir se poser en public comme victime d'un complot qui n'existe que dans son imagination. Il est plus d'une fois arrivé que M. le Dr Howard aurait pu, comme dans le cas actuel, se poser en victime, chaque fois, par exemple, que son opinion n'était pas maintenue, comme dans le cas où il en a fait sortir 40 d'une seule fois.

Si complot il y a dans le cas actuel, assurément la victime doit être cette personne dont M. le Dr Howard a recommandé la détention dans l'asile, plutôt que lui-même qui n'est intéressé que soudainement dans l'issue de cette affaire.

Je me crois tenu en honneur de donner ces explications au public qui a droit d'entendre les deux parties, et rétablir des faits que M. le Dr Howard n'aurait pas dû altérer, dans l'intérêt de la vérité.

Tout en vous remerciant pour l'usage de vos colonnes, je vous prie de croire, monsieur le rédacteur, que mes occupations ne me permettent pas d'entretenir une polémique sur ce sujet, d'autant plus qu'il est convenable d'attendre les décisions de l'expert nommé par le gouvernement.

Votre très humble servit ur,
F. X. PERRAULT M. D.
Médecin interne.

Longue-Pointe, 15 novembre 1884.

SIR JOHN A. MACDONALD

Quarantenaire Politique

ASSEMBLÉE AU MECHANIC'S HALL

Grande ovation populaire a être faite à Sir John A. MacDonald à son retour d'Angleterre.

Hier après-midi, a eu lieu au Mechanic's Hall, à quatre heures, une assemblée dans le but d'organiser une réception publique à Sir John A Macdonald, à son retour au Canada, à l'occasion du 40ème anniversaire de son entrée dans la vie publique. L'assemblée était très nombreuse.

Au nombre de ceux qui étaient présents, on remarquait son Honneur le Maire Beaudry, L'Hon Thos Ryan, Hon A Lacoste, C C, J M Loranger, Hon Henry Starnes, M H Gault, M P, J J Curran, C C, M P, Thos White, M P, A Desjardins, M P, Hon Louis Beaubien, Jos Tassé, M P, D Macmaster, C R, M P, D Girouard, C R, M P, Elward Murphy, A Rastoul, E St-Louis, L A Senécal, Geo Macrae, C R, John Crawford, H R Ives, Henry Bulmer, G E Desbarats, J C Hatton, C R, F X Roy, H Starnes, jr, J Martineau, Alex McGibbon, Geo O Drummond, C P Davidson, C R, T B Hawson, L Allard, R D McGibbon, S Rivard, John S Hall, jr, L N Benjamin, Peter A Cromby, A Brossard, R S White, J W Mills, J Kirby, N H Bourgouin, Dr Hingston, A P Globensky, F Cousineau, Wm Wilson, M S Lonergan, Jas Crankshaw, Jno Lespérance, A Reza, Joel C Baker, E L Debellefeuille, George R Prowse, Henry Dunne, A J Correau, David Henderson, Dr A Lapthorn Smith, G H Patterson, E Gélinas, F Colson, H Desrivières, J P Sexton, M C Mullinarky, J P Withers, J De H Fenwick, A Lapierre, J A N Provencher, E Hovard, Campbell Lane, A Ansell.

Sur motion de l'hon sénateur Ryan, secondé par M. H Gault, MP, Son Honneur le Maire fut appelé à prendre le fauteuil au milieu des applaudissements de l'assemblée.

Après quelques mots du Maire, MM. John S Hall, jr, et N H Bourgouin furent nommés secrétaires.

Le Président annonce que des lettres ont été reçues d'un grand nombre de citoyens exprimant leur regret de ne pouvoir être présents à l'assemblée.

M. Thomas White annonce qu'il a reçu de sir Charles Tupper, le télégramme suivant ;

"Londres, novembre 17.

"La Reine a conféré à sir John A Macdonald, à la demande de M. Gladstone, la Grande Croix de l'ordre du Bain, en reconnaissance de ses éminents services. Il se rend à Sandringham, samedi prochain, dans le but de rendre visite au Prince de Galles.

"TUPPER."

Ce télégramme fut reçu par des applaudissements prolongés, après quoi M. Thos White, MP, fit motion :

Que cette assemblée a appris avec beaucoup de satisfaction la nouvelle de l'honneur qui vient d'être conféré à sir John A Macdonald par Sa Majesté la Reine, et elle espère que la Providence lui accordera une longue vie qui lui permettra longtemps de jouir de sa nouvelle dignité.

M. H Gault, en secondant la motion dit quelques mots appropriés à la circonstance.

La résolution fut adoptée au milieu du plus grand enthousiasme.

M. J J Curran, Q C M P, proposa qu'un télégramme fut transmis par le cable annonçant à Sir John A Macdonald le vote qui vient d'être adopté.

M. Curran avec cette éloquence qu'on lui connait fit un petit discours approprié à la circonstance que nous ne pouvons publier au long, faute d'espace. Il conclut à ce qu'une réception publique soit donnée à Sir John A Macdonald à son retour d'Angleterre et à ce que les messieurs suivants forment parti du comité pour mettre la résolution à effet : Son honneur le maire Beaudry, MM. E Murphy, S Rivard, Chs Cassils, W C Munderloh, John Crawford, C P Davidson, C R., A Rastoul, F W Henshaw, George A Drummond, Strachan Bethune C R, Alex Mc McGibbon, O'Brien L A Senécal, J M Loranger, Andrew Robertson, L N Benjamin, A W Grenier, Dr W H Hingston, C A Rodier, Robert Forsyth, Wm Wilson, E K Greene, Samuel Waddell, G L de Bellefeuille, C St Onge, James P Cleghorn, E St Louis, John Kerry, A Lapierre, A A Stevenson, Richard White, B Tansey, P A Rodier, Henry Bulmer, Hugh McLennan, M M Tait C R, J Versailles, Patrick Kennedy, D Sinclair, Richard McShane ; les présidents des clubs Cartier et du junior Conservative Club, les sénateurs, les membres de la Chambre des Communes, les conseillers législatifs, et les membres de la législature locale résidant à Montréal et les échevins conservateurs de la cité.

L'hon Louis Beaubien seconde la proposition et fit un petit discours qui fut bien accueilli de l'auditoire. Il proposa que l'assemblée, vu la saison avancée, fut tenu à la salle d'exercice et même il considère que ce lieu sera trop restreint pour la circonstance.

La résolution fut adoptée au milieu des applaudissements.

M. C. W. Bunting, de Toronto, fut ensuite appelé à parler et dit que des mesures avaient été prises pour donner au vétéran du Canada une réception à Toronto, qui serait digne de la circonstance. Une convention générale des conservateurs aura lieu à Toronto, le 17 et 18 décembre, à laquelle assisteront des délégués de toutes les parties d'Ontario. Les conservateurs de Montréal recevront aussi une invitation d'envoyer des délégués et un banquet sera offert à Sir John.

Sur motion de M. Thomas White, M.P. secondé par M. Rastoul un vote de remerciement fut accordé à Son Honneur le maire pour avoir présidé l'assemblée, après quoi l'assemblée se dispersa.

Affaires Municipales

Conseil de ville

Le conseil de ville s'est réuni hier après-midi, sous la présidence de Son Honneur le maire Beaudry.

Etaient présents les échev. Grenier, Jeannotte, Laurent, Beausoleil, Rainville, Généreux, Beauchamp, Prévost, Mount, Debue, Gauthier, Febert, Rolland, Stroud, Préfontaine, Roy, Gray, Fairbain, Tansey, Donovan, Holland, Archibald, Wilson, McShane, Mooney, Stevenson, Wilson, Farrell.

L'échevin Préfontaine propose alors, appuyé par M. l'échevin Gauthier, que la dette de la Cie des chars Urbains de Montréal soit soumise à l'examen d'un comité spécial.

Cette motion est rapportée à l'unanimité.

On présente alors à l'assemblée une motion que le comité des finances avait renvoyé au Conseil de ville, à sa dernière séance, *concernant* la nomination de l'auditeur et du trésorier de la cité et celle de M. Glackmeyer devant agir comme commissaires, pour aller prendre les dépositions de Mussen, d'Omeara, et de McNeil, dans le moment réfugiés à New-York.

L'échevin Grenier, président du comité des finances, est d'opinion de voter une certaine somme d'argent pour couvrir les dépenses de voyage des trois commissaires.

L'échevin Farrell est d'opinion qu'il serait préférable de faire venir les témoins à Montréal, afin de leur faire donner dans la ville même leurs dépositions.

Motion rejetée.

Alors M. l'échevin Roy propose, appuyé par M. l'échevin Beausoleil que M. l'échevin Jeannotte soit ajouté aux trois commissaires, comme ayant institué l'enquête sur les défalcations commises au préjudice de la cité.

Les échevins Archibald et McShane s'opposent à cette proposition, et sont d'avis que les frais de voyage ne doivent point retomber sur le trésor de la cité ; ils prétendent qu'il serait préférable de les faire venir dans cette ville, et là, de les faire interroger par nos avocats, sous la promesse que leurs personnes seront protégées par la cour.

L'échevin Robert dit que si une commission est nommée, ce serait certainement une injustice à faire à l'échevin Jeannotte que de retrancher son nom de la liste des commissaires, après l'avoir vu déployer tant d'énergie et tant d'habileté à faire une enquête au sujet de nos finances, rendant par ce fait un service important à la cité.

L'échevin Rainville dit que si on a produit dans le dossier l'affidavit de Mussen, on doit nécessairement donner à M. Black et à M. Robb, le droit de transquestionner Mussen, au sujet de son témoignage écrit, et adressé par lui-même à son honneur le maire Beaudry.

M. McShane, ajoute M. l'échevin Rainville, a dit qu'on pourrait les assurer de la protection de la cour ; c'est un droit, que la cour ne peut user à l'égard des défalcataires. Et d'ailleurs, je suis d'opinion qu'on devrait donner à Mussen, à Omeara et à McNeil, l'occasion de rembourser les sommes soustraites par eux, au trésor de la cité : c'est une indulgence qui a déjà été employée à l'égard de certains employés de la corporation, qui avaient dépensé l'argent de la cité pour des fins personnelles.

Ensuite M. l'échevin McShane propose qu'un comité composé du maire, des échevins Grenier, Jeannotte et Laurent soit nommé pour être envoyé à New-York pour s'enquérir des faits.

L'échevin Grenier s'oppose à cette motion, et dit qu'on devrait ajouter au comité les noms de MM. Black et Robb. De plus il croit que MM. Black et Robb doivent nécessairement être présents, parceque M. Jeannotte est allé dernièrement à New-York, en compagnie de M. Louis Perreault, et a pris des arrangements avec ce dernier, qui est l'ennemi personnel du trésorier de la cité.

M. l'échevin Jeannotte nie positivement qu'il soit allé à New-York avec M. L. Perrault, il l'a rencontré à New-York il est vrai, mais il n'a pris aucun arrangement avec lui.

Alors l'échevin Wilson propose, appuyé par l'échevin Mooney, qu'il soit permis à MM. Black et Robb d'employer les services d'un avocat à New-York et que les honoraires soient payés par la cité.

Le sous-amendement de l'échevin Wilson est mis alors aux voix, et est perdu par un vote de 4 contre 22.

Ensuite, l'amendement de M. Holland, appuyé par M. Mooney, demandant de rejeter l'affidavit de Mussen du dossier, est rejeté par un vote de 9 contre 17.

Enfin, la motion de l'échevin McShane demandant que les noms des échevins Jeannotte et Archibald soit ajouté au comité, est adoptée.

Le conseil s'ajourne.

JURISPRUDENCE

COUR DU RECORDER

Montréal, 17 nov. 1884.

La Cité vs Langlois et al.

Les défendeurs ont acheté d'un nommé Chisholm des caisses d'œufs, qui leur sont expédiés et qu'il refusent d'accepter, vu, prétendent-ils qu'ils sont gâtés. Ils renvoient donc les caisses au nommé Chisholm par un charretier qui, sur refus par Chisholm de les accepter, les dépose sur le trottoir. De là l'action pour obstruction.

La Cour dit que la section 2 du règlement 47 ne peut atteindre les défendeurs qui n'ont pas eux-mêmes commis l'offense. En effet cette section dit "Quiconque embarrassera ou obstruera au moyen de quelques articles ou matériaux que ce soit quelque trottoir etc." Or dans l'espèce il est en preuve que c'est le charretier qui a commis l'offense. Il est vrai que le charretier était à l'emploi des défendeurs et qu'on peut prétendre qu'ils l'on commise par leur employé. Mais pour cela il eut fallu nonseulement prouvé que le charretier était chargé de remettre les œufs au M. Chisholm, mais qu'ordre lui avait été donné de les déposer sur le trottoir. Il en serait autrement sur action en dommages dont les maîtres sont responsables.

SEALETTES

Nous invitons les dames à visiter nos étoffes à manteaux, et nous attirons spécialement leur attention sur nos magnifiques SEALETTES récemment importés et que nous détaillons aux prix du gros. Nulle part ailleurs se trouve un meilleur choix de ces riches imitations de SEALSKIN. Les dames pourront à loisir comparer les différentes qualités qui pourraient leur convenir, car notre assortiment ne laisse rien à désirer.

DUPUIS FRERES,
Coin des rues Ste Catherine et St André, Montréal.

VALANT LEUR PESANT D'OR

Ne soyez pas trompés, voyez à ce que vous ayez les véritables PILLULES DE NOIX LONGUES DE McGALE, elles sont préparées avec soin, expressément pour les maladies ci-haut mentionnées ; et peuvent être prises en aucune saison ou aucun climat.

☞ Toutes marchandises sont détaillées aux prix du gros chez Dupuis Frères, coin des rues Ste Catherine et St André.

Un Ministre sceptique

Met ses doutes de coté et rend hommage à la vérité

(*Du London Advertiser*)

Le scepticisme est une doctrine fatale, surtout parce qu'il laisse l'âme sans expérience, sans espoir et dans une lutte continuelle.

Cette doctrine malsaine n'a certainement pas plus d'importance aujourd'hui qu'autrefois, mais on en entend parler plus souvent.

Il y a de ces esprits ainsi constitués qui n'acceptent rien, ne croient à rien, à moins de preuves, sans cependant exiger que cette preuve soit faite par la plus grande autorité. Ils finissent par en reconnaître le mérite et l'admettre. Les gens de profession, avocats, médecins, etc, n'adoptent que bien difficilement ce qui pourrait venir en conflit avec leurs intérêts. Les idées nouvelles sont généralement toujours combattues, mais étant bonnes, finissent par triompher tôt ou tard.

Le cas du Rév George Waterman, savant ministre de Berwyn Lodge Broadstone, Ninborn, Angleterre, donne lieu aux observations précédentes.

Il tomba dangereusement malade et devint incapable d'exercer son ministère. Sa maladie qui le ruinait, son scepticisme en fit un être quasi insupportable et finalement il se mit sous les soins de premiers médecins de Londres. Ce qui augmenta son scepticisme, c'est qu'après des années, après avoir dépensé beaucoup d'argent, on le déclara incurable.

Il tomba dans le plus grand découragement et se vit condamné à souffrir. Heureusement que son attention fut attirée un jour sur un moyen bien simple et qui devait le guérir. Il en commença l'usage. Chaque semaine une analyse était faite, et on constatait un changement.

Il persévéra et quand il en eut bu vingt six bouteilles, l'analyste lui dit : Aucune trace d'albumini ou sucre. En d'autres termes il lui apprit sa guérison.

M. Waterman avait la terrible maladie des rognons. (Bright desease).

Ceci se passait en 1882 et aujourd'hui, ayant mis de côté son scepticisme d'autrefois, il est en parfaite santé d'esprit et de corps, malgré la condamnation de ses médecins.

Bien qu'il ne soit pas de notre habitude, dans un article éditorial, de faire ainsi, nous devons faire remarquer que M. Waterman fut sauvé par le grand remède du jour "Warner's Safe Cure." Quand nous voyons ce remède recommandé par l'évêque Wilson, le Rév W S Henderson, de Prescott, Madame Sainton Dobby, la maîtresse de musique tant en renommée à Londres, Dr Leo Lewis, le fameux hygiéniste américain, le Rvd D Squirrel de Rugby Aug, le Rev D Crown d'Aultsville, Mc-Arthur Angus de Montréal, Capt. W. H. Nichols Hamilton, le Rev D R C Sorvenby de Helensburgh, N B., le Rev Jas Brierley, M. A. Cougleton, Aug, l'hon Geo. Taylor du *Globe* et foule d'autres également connus, nous n'hésitons pas à le recommander à nos lecteurs.

☞ Toutes marchandises sont détaillées aux prix du gros chez Dupuis Frères, coin des rues Ste Catherine et St André.

Industrie payante apprise en peu de temps

GALVANOPLASTIE

Depuis longtemps un grand besoin se faisait sentir dans l'art Galvanoplastique, c'était un appareil à bon marché, de première classe, avec lequel il y avait de l'argent à faire. Avec cet appareil, toute personne peut plaquer en Or, en Argent, en Nickel, des Montres, Chaînes, Jones, Couteaux, Fourchettes, etc. Cet appareil consiste en un Bassin Cimenté, à l'épreuve de l'Acide, Trois Batteries qui peuvent déposer 1½ oz de métal par jour ; Broches de Suspension, Solution d'Or, une pinte de Solution d'Argent, un demi gallon de Solution de Nickel ; aussi une brîte de Lustre, qui donnera aux objets plaqués le fini et le brillant d'un ouvrage le mieux fait. Rappelez-vous que ces solutions prendront sur aucun métal, du moment que les instructions du livre seront suivies. **Prix, $3.50.** Pour Cinquante Cents Extra j'enverrai Six Chaînes et Six Bagues, qui étant plaquées peuvent être vendues pour plus du coût de l'instrument. Notre livre, "L'

BULLETIN

A la Chambre des Communes, hier soir, Gladstone a dit que le gouvernement désire faire passer le *bill* des franchises immédiatement. Il ne peut y avoir aucune entente avec l'opposition à moins que le *bill* ne soit adopté cet automne. Dans ce cas, le gouvernement est disposé à soumettre amicalement les clauses du projet de loi de redistribution, qu'il est prêt à introduire, de suite, le projet de loi et d'en hâter l'adoption avec toute la célérité possible. Ce sera une question vitale pour le gouvernement de voir à ce que le projet de loi soit adopté au commencement de la semaine prochaine.

Au sujet de la lettre récente de Gordon à Wolesley, Hartington dit que tout ce qu'il y avait d'important dans la lettre avait été publié. Il espère que les journaux montreront de la discrétion en publiant des nouvelles du Soudan, de manière à ce que le Mahdi ne profite pas des communications données au public.

Le Bundesrath, en Allemagne, a rejeté la résolution adoptée par le Reichstag abrogeant la loi qui permet au gouvernement de mettre en prison ou d'expulser les prêtres exerçant des fonctions ecclésiastiques en contravention aux lois. Le Bundesrath a approuvé le projet de loi des subsides en faveur des vapeurs océaniques et la résolution pourvoyant à ce qu'il n'y ait que les patrons formant partie d'une société ou corporation qui aient le droit d'avoir des apprentis.

Le correspondant du *Times* à Foutchéou télégraphie que les étrangers sont irrités contre les Français au sujet de leurs opérations dans le voisinage de cette ville.

Les Anglais sont mécontents des renforts continuels envoyés à la flotte française et de l'indifférence du gouvernement anglais qui ne met pas la flotte anglaise sur un pied à peu près égal. Les Français sont gonflés de leurs succès. Une collision, tôt ou tard est regardée comme imminente.

Le général De Lisle nie le rapport que cinq cents Chinois aient eu la tête tranchée à Kep. Il admet que six cents ont été tués par les balles ou la baïonnette, mais il ne dit pas s'ils furent tués après ou durant la bataille.

FAITS DU JOUR

Comité du carnaval—Le comité de carnaval qui devait avoir lieu hier après-midi, a été remis à aujourd'hui, faute de quorum.

Séparation de corps—Dame Melvin Smith a demandé, hier, à la cour une séparation de corps contre son époux. Elle prétend infidélité de la part de celui-ci.

Vol—M. Jackson, cultivateur de Lachine, s'est fait voler son cheval, samedi soir, à la porte d'une épicerie de la rue St Martin.

On cherche le coupable.

Chiniquy—M. Paradis, chef de police de cette ville, consulté au sujet de la rumeur relative à de prétendus sacrilèges commis par le notoire Chiniquy, a déclaré que cette nouvelle est controuvée.

Boîtes postales—Les boîtes postales destinées à recevoir les journaux doivent être placées en divers endroits de la ville. Cette amélioration est dû à M. M. H Gault, député fédéral de Montréal-Centre.

Conseil—Il y a eu assemblée spéciale du conseil municipal de la Ville St Jean-Baptiste. Le conseil s'est occupé du règlement de la liste des jurés. Ensuite eurent lieu les affaires de routine.

Ephémérides.—Mardi, 18 novembre, lever du soleil 7 hrs 15 ; coucher 4 hrs 16. Fête de la dédicace de la Basilique des SS Pierre et Paul.

1882. A Londres, grande revue des troupes anglaises de l'armée d'Egypte en présence de la Reine.

Billard—Une partie de billard sera jouée ce soir, en restaurant Fortin, coin des rues Notre-Dame et Saint Gabriel, entre MM. Max Thomas et Godefroi Massé. L'enjeu sera de cent piastres, et la partie composée de 1000 points sera jouée en cinq soirées à raison de 200 points par soirée. Partie française.

Hémorrhagie—Dimanche après midi, vers trois heures et demie, Mlle Ellen Sheppard a été prise d'une hémorrhagie dans la rue Notre-Dame. Elle a été transportée chez un de ses parentes, rue St Maurice, où les docteurs Lalonde et Cadieux lui ont prodigué leurs soins. Le cas a été jugé tellement grave que la malade a du être transportée à l'hôpital général.

Faux—Alphonse Almandary, contremaître de la fabrique de ciment d'Hochelaga, a été arrêté hier, par le Grand Coquebin, en vertu d'un mandat émané à la requête de M. Bornetti.

Ce dernier se plaint de ce que le prisonnier a, le premier octobre dernier, frauduleusement fabriqué l'endossement "F Bornetti," au dos d'un chèque de quinze piastres, signé : "Hochelaga Cement Company, per L N Demers et Robert Lucas."

Le prisonnier dit qu'il a en effet signé le nom de F Bornetti, avec le consentement de ce dernier et que cette somme de quinze piastres lui a été remboursée.

L'enquête en cette affaire aura lieu aujourd'hui.

Comme il y en a jamais eu—Pour 30 cts on vend une belle flanelle rouge croisée, 28 pouces de largeur et 25 cts une belle flanelle grise pure laine, croisée et unie, 27 pouces de largeur au Syndicat Canadien depuis Dupuis & Cie, 605 rue Ste Catherine, coin de la rue Amherst, à la boule d'or. 15 nov 4 i

Inondation à Québec—Vingt-cinq caisses coton blanc mouillé venant de la maison Thibaudeau frères à Québec, valant 10c la vdu pour 6c au Syndicat Canadien Dupuis Dupuis & Cie, 605 rue Ste Catherine, coin de la rue Amherst, à la boule d'or. Ce coton n'a aucun dommage réel et mesure 1 verge de largeur. 15 nov. 4 i

Encore l'Epargne—A. M. J. H. Touzin et Cie, 1494 Notre-Dame-Centre, Montréal.

Mouscral, 22 mai 1884.

Une autre belle guérison obtenue avec le Baume Pulmonaire : Je soussigné, certifie, que depuis de nombreuses années je souffrais de dartres qui couvraient tout le dessus de la tête à un point que j'étais considéré par mon médecin, inguérissable, et cela m'causait une démangeaison invariable, et mes cheveux ont presque tous tombés. Je peux certifier que je suis maintenant guéri grâce au remède Canadien, connu sous le nom de Touzin Hair Balsam, de plus je certifie encore, que mes cheveux sont tous bien poussés.

Signé, H. Pinsault, employé chez Mathieu et Jacques, 1505 Notre-Dame-Centre, Montréal. 30 av-jne

Toutes marchandises sont détaillées aux prix du gros chez Dupuis Frères, coin des rues Ste Catherine et St André.

TELEGRAPHIE

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE

Dépeches de Nuit

CANADA

Température

Probabilités pour les prochaines vingt-quatre heures.

Toronto, 18 nov., 1 h. a.m.

Vallée du St Laurent :

Vents de l'est. Temps de beau à couvert, accompagné de bordées de neige dans certaines localités.

Escalier dangereux

Chatham, 18—Un cultivateur nommé John Lewis est tombé en bas de son escalier, avant-hier soir, et s'est cassé le cou. La mort a été instantanée.

Séance de la Cour Suprême

Ottawa, 18—La Cour Suprême a siégé, aujourd'hui, à l'heure ordinaire. Le juge Strong était assez bien pour prendre sa place sur le banc.

Sir John décoré

Toronto, 17—Une dépêche du câble reçue, ici, dit que Sa Majesté a conféré à sir John A. Macdonald l'ordre de la Grande Croix du Bain en reconnaissance de ses grands services.

Noces d'argent

Toronto, 18 - La célébration des noces d'argent de l'archevêque Lynch a été remise au 11 décembre.

ETATS-UNIS

Or importé d'Europe

New-York, 18—Le vapeur "Eider" est arrivé avec $661,000, en or.

Retour

New-York, 18—Le ministre Morton part pour la France, mercredi, son congé d'absence n'est pas encore expiré, mais il considère de son devoir de se rendre, de suite, à Paris, afin de venir en aide aux Américains qui résident dans cette cité durant le temps du choléra.

Navigation dans les canaux

Albany, 18—Le département des travaux publics a émané un ordre annonçant officiellement que les canaux de l'Etat seront fermés, lundi, le 1er décembre, à moins qu'ils ne le soient auparavant par les glaces. Ceci donnera à la navigation, cette année, 209 jours de plus que l'an dernier.

FRANCE

Choléra.

Paris, 17—44 mortalités par le choléra, hier. Durant les 12 heures finissant à midi, aujourd'hui, 5 décès.

Gelée

Paris, 17—Il a y eu ici, hier soir, une forte gelée. Les rapports au sujet du choléra sont plus favorables.

ALLEMAGNE

La Conférence du Congo

Berlin 15—Le prince Bismarck, dans son discours d'ouverture à la conférence du Congo fit allusion au but pacifique de la conférence. Elle a pour but la solution de trois questions importantes: La liberté de la navigation et du commerce sur la rivière du Congo ; la liberté de la navigation sur la rivière Niger et les formalités d'annexion de territoire à l'avenir sur le continent d'Afrique. La conférence ne s'occupera pas de la question actuelle de la souveraineté. Le chancelier espère que les travaux de la conférence auront pour résultat le maintien de la paix entre les nations.

Sir Edward Malet, le commissaire anglais se fit l'écho des sentiments de Bismarck et accepta les points de discussion proposés avec la réserve suivante : L'Angleterre donne son adhésion au principe de la navigation libre, etc, étendu au Niger, mais elle espère que ces principes ne seront jamais mis en force par un pouvoir international.

C'est là le devoir et le privilège de l'Angleterre, vu qu'elle est, sinon le seul, au moins le plus grand propriétaire de la partie inférieure du Niger. Le Portugal a soumis un mémoire à la conférence, et fait valoir son droit sur le Congo. Il déclare que l'argent et le sang des portugais ont payé au Congo, pour le commerce de toutes les nations. Le Portugal se réserve le droit de taxer le commerce suffisamment pour assurer la liberté et la sûreté de la personne et de la propriété.

Pseudo-Parlement—La prochaine réunion du pseudo-parlement de Montréal aura lieu, jeudi soir, à huit heures, au *Mechanic's Hall*. Le public sera admis. Une galerie est réservée pour les dames.

Toutes marchandises sont détaillées aux prix du gros chez Dupuis Frères, coin des rues Ste Catherine et St André.

ENQUETE

Une enquête a été tenue sur le corps de Laura Steventon, qui demeure au No 71 de la rue St Etienne.

D'après le verdict rendu, Laura Steventon est morte en s'administrant une dose de poison dans un accès de mélancolie et les jurés ont regretté que les médecins n'aient pas été appelés pour lui administrer un antidote prompt qui l'aurait sans aucun doute ramené à la vie.

Cotons ouatés

Nous donnons ci-dessous la liste des prix de nos cotons ouatés d'Hochelaga. Nous n'hésitons pas à publier ces prix, car nous détaillons ces cotons à aussi bon marché que les marchands en gros les vendent aux détailleurs.

No 100,	8c la verge,	se vend ailleurs	10c
No 200,	10c	do	do	13c
No 300,	13c	do	do	17c
No 350,	15c	do	do	20c
No 45?,	18c	do	do	22c
No 500,	20c	do	do	25c
No 550,	22c	do	do	30c
No 600,	25c	do	do	38c

Nous avons en outre une ligne de cotons ouatés à très bon marché que nous recommandons aux fabricants de chaussures.

DUPUIS FRERES,
Coin des rues Ste Catherine et St. André.

Scène de ménage :

—Eh bien Joséphine, votre fourneau va-t-il enfin ?

—Oh ! madame, ce fourneau-là n'ira bien que quand on en aura mis un autre.

Toutes marchandises sont détaillées aux prix du gros chez Dupuis Frères, coin des rues Ste Catherine et St André.

Syrop curateur d'habitude des boissons enivrantes, guérie par l'usage du Golden Specific du Docteur Haines.

Ce remède peut être mis dans le thé, le café sans que la personne qui le boit s'en aperçoive. La guérison s'opère vite et pour toujours, que le patient boive modérément ou soit un esclave de l'ivrognerie. Des milliers d'ivrognes sont devenus sobres, après avoir pris dans leur thé ou café, à leur insu, du Golden Specific. Aujourd'hui, ils croient avoir abandonné la boisson d'eux-mêmes. Il n'y a rien à craindre quant aux effets produits sur celui à qui on aurait administré du Golden Specific. Guérison garantie. Adresse : GOLDEN SPECIFIC COY, 185 Race St. Cincinnati, Ohio.

Nommez *L'Etendard*. 8o-6m

Décès

A St Henri des Tanneries, à l'âge de 66 ans, Henriette Thibault, épouse de F. X. Martineau. Les funérailles auront lieu mardi le 18 courant, de sa résidence, No 161 rue St Henri, à 8.30 heures a. m.

Parents et amis sont priés d'y assister.

COMMERCE ET FINANCES

BULLETIN MARITIME

Port de Québec

Entrées

17 nov.

Vapeur Norwegian, Stephen, de Londres, Allans Rae & Cie, général.

Vapeur Galino, Delisle, de St-Jean-Terreneuve, Ross et Cie, général.

Vapeur Acadian, McGrath, de Sydney, Allans Rae et Cie, charbon.

Sorties

Brigantin St-François pour St-Jean de Terreneuve, Price Frères & Cie.

Goélette Elizabeth Jane, pour Bonne Baie, Terreneuve, Verrat Stewart & Compagnie.

Port de Montréal

Entrées

Vapeur Scotland, Lockurst, de Londres, H Reford & Cie, général.

Vapeur Norwegian, Stephen, de Londres, H et A Allan, général.

Vapeur Ontario, Couch, de Liverpool, D Torrance & Cie, général.

Vapeur Polino, Delisle, de Pictou, H Dobell et Cie, général.

Sorties

Vapeur Siberian, Moore, pour Glasgow, H et A Allan, général.

Barque Trimpus, Damroski, pour Québec, Munderloh et Cie, surlest.

Bulletin Financier

16 novembre.

Il y a peu de commentaires à faire sur la situation du marché monétaire. Les fonds sont abondants et à bon marché. Les prêts sur titres, à demande, se font à 4 ou 4½ p.c ; ceux remboursables à date fixe paient 5 ou 5½ p.c.

Les escomptes varient entre 6½ et 8 suivant signatures.

Le change sur Londres est lourd, le taux paye pour 60 jours de vue est de $4.80 à $4.80½ ; et pour 3 jours de vue de $4.84 à $0.00

Le change sur New-York varie du pair à 1/8 de prime.

La bourse est encore tranquille. Les cours restent fermes. La plupart des opérations sur les banques se font ex-dividende.

COTES FOURNIES PAR M. L. J. FORTET & CIE., AGENT DE CHANGE

	Vend.	Ach.
Banque de Montréal	187	186½
do Ontario	....	104½
do du Peuple	44	42
do Molson	110	108
do Toronto	172	171½
do Jacques-Cartier	85	....
do des Marchands	107½	107
do d'Echange	....	....
do de Québec	....	....
do Nationale	....	....
do des Cantons de l'Est	....	107
do Union	....	....
do Canadienne de Commerce	117½	116½
do Fédérale	46½	45
do Impériale	....	....
do Dominion	....	....
do Standard	....	....
do Hochelaga	....	65
do Ville-Marie	....	....
International Coal Co	....	....
Cie du Télégraphe de Montréal	112	110½
do du Dominion	....	....
Cie de Navig. Richelieu et Ontario	87½	87
City Passenger Railway	113	113
Cie du Gaz de la Cité	175½	175½
Assurance Royale Canadienne	....	....
Montreal Loan & Mortgage Co	35	30
Cie de Coton du Canada, actions	....	17½
Cie de Coton Hudon	67½	30
Do Stormont	....	....
Canada Shipping Co	70	....
Cie de Coton de Montréal	50	25
Do Dundas	40	19½
Obligations—Ch. de fer Chambly et	....	....
Do St. Laurent	....	....
Do Canada Central	105	100
St. Paul et Manitoba	83	80
Cie du Pacifique Canadien, actions	....	42
do do Obligations	99	....
Cie des Terres du Nord-Ouest	39½	38
Graphic Printing Co	....	....
Do Obligations	....	....

Voici les ventes :

AVANT-MIDI

B de Montréal, 50 à 186, 170 à 186½.
B de Toronto, ex-divid. 25 à 171.
B du Commerce, Ex-divid, 25 à 113½.
Gaz, 100 175½.

APRÈS-MIDI

B de Montréal, 20 à 186½.
B de Toronto, 10 à 171.
B Ontario, 15 à 105.
Richelieu et Ontario, 25 à 57½, 75 à 57.

BULLETIN COMMERCIAL

Les prix payés pour disponible aujourd'hui à Chicago ont été :

Blé	71⅞
Maïs	41⅞
Avoine	25⅞
Lard salé	12 00
Saindoux	7 07½

New-York, 17—Coton sans changement *futures* faciles ; novembre, 10.18 ; décembre, $10.15 ; janvier, 10.25, février 10.41.

Farine lourde.
Blé faible.
Seigle lourd sans changement.
Maïs irrégulier
Orge soutenue
Avoine plus facile.
Lard salé, lourd $15.00
Saindoux ferme $7.50.
Fromage de 11½ à 12⅜.

Mouvement des denrées

New-York, 14

	Arrivages	Ventes
Farines, barils	44,000	9,000
Blé, minots	138,000	240,000
Maïs, "	105,000	496,000
Avoine "	114,000	70,000

Liverpool 12, coton tranquille. Uplands 5 11 16d Orléans, 5¾d.

Les exportations de beurre et fromage, pendant la semaine terminée le 15 novembre 1884.

Navires.	Destination.	Beurre Tinettes	Fromg. Caisses
Parisian	Liverpool	4,932	13942
Brooklyn	"	790	3552
Lake Nepigon	"	790	2003
Concordia	Glasgow	790	438
Arlona	Bristol	941	15932
Dracona	Londres	250	2497
Totaux		6,963	43,364
Semaine précédente		6,811	26,563
do corresp. 1883		6,487	24,000
do " 1882		8,946	37,284
do do 1881		5,492	29 880
do do 1880		10,325	9,416
do do 1879		10,358	25,823
Total à ce jour		102,261	1,095.106
do 1883		97,614	25,809
do 1882		64,949	699,317
do 1881		121,043	541,586
do 1880		191,848	524,528
do 1879		196,962	515,348

L'exportation de la semaine a été repartie comme suit :

Destination.	Beurre	Fromage Tinettes. Boîtes.
Liverpool	5,772	24,497
Glasgow	....	438
London	250	2,497
Bristol	951	15,932

—Le rendement de la production de betterave en sucre ne sera pas aussi fort que la statistique pour le mois de septembre le laissait croire. Aussi, M. Licht, considéré par toute l'Europe, comme le meilleur appréciateur du rendement des sucres, a modifié ses chiffres comme suit :

	Oct Tonnes	Sept Tonnes
Allemagne	1,100,000	1,100,000
France	400,000	400,000
Autriche-Hongrie	525,000	525,000
Russie et Pologne	340,000	340,000
Belgique	90,000	105,000
Hollande, etc	50,000	50,000
Total	2,505,000	2,522,000

Le gouvernement du Canada a décidé de faire tous les frais nécessaires pour que le Canada soit dignement représenté à l'exposition coloniale qui aura lieu à Londres en 1886. Les articles expédiés seront aussi nombreux que ceux exposés par la Puissance à l'exposition centennale à Philadelphie et tous les efforts seront faits pour éclipser toutes les colonies rivales. Sir Charles Tupper, le haut commissaire du Canada à Londres, ayant été nommé commissaire royal par le Prince de Galles, les canadiens prendront en conséquence d'autant plus d'intérêt dans l'exposition.

MARCHE VIGER

17 novembre.

600 bêtes à cornes, ce matin, sur le marché ont été vendues de $3 à $4.25 par 100 lbs, poids vif. Les moutons et agneaux étaient au nombre de 1,000. Les moutons ont été vendues de $3 à $5 et les agneaux de $2 à $4. Demandes bonnes.

MARCHE DE LIVERPOOL

Par dépêche.

17 novembre.

	s	d
Farine par quin	10.0	@ 11.6
Blé du printemps	6.6	6.7
Blé rouge	6.1	6.4
Blé, Californie No 2	5.4	6.6
" No 1	6.6	6.10
Maïs	5.6	6.0
Avoine par 100 ℔	5.5	0.0
Orge	5.6	0.0
Pois	6.0	0.0
Lard salé	75.0	0.0
Saindoux	38.6	0.0
Lard fumé	47.0	0.0
Suif	36.6	0.0
Fromage	56 6	0.0

BEURRE ET FROMAGE

17 novembre.

Nous cotons :

Beurre crémeries, frais	0 22	0 26
Des Townships	18	0 22
Morrisburgh	16	0 20
Du Ouest	0 16	0 18
Brockville	0 16	0 20
Kamouraska	0 15	0 18
Fromage.		
Fromage d'août	0 09	0 10½
Fromage de sept et oct	0 11	0 11½
Fromage commun	0 05	0 09

Le beurre est un peu plus faible.
Le fromage est tranquille.
Le câble cote le fromage à Liverpool, 56s 6 d.

MARCHE DE MONTREAL

Graine et farines

17 novembre.

Supérieure extra	$3 85	@ 3 90
Extra superfine	3 75	@ 3 80
" du printemps	3 65	@ 3 75
Forte (moyenne)	4 10	@ 5 00
" de boulangerie	4 10	@ 5 00
Superfine	3 40	@ 3 50
Fine	3 20	@ 3 25
Middlings	2 95	@ 2 90
Forte en sacs de 100 lbs.	1 85	@ 1 95
Extra " "	1 75	@ 1 80
Sup. " "	1 50	@ 1 60
Forte de blé rouge d'hiver en poche de 100 lbs	2 35	@ 2 40
Blé rouge d'hiver	0 83	@ 0 85
" blanc	0 83	@ 0 85
" rouge du printemps	0 84	@ 0 88

Issues de blé :—

Son gros	$15.50 à 16.00	
" (fin)	19.00	

Grains grossiers

Pois le minot de 66 lbs	0 72	à	0 74
Avoine "	32 "	0 31		0 32
Orge "	48 "	0	55	0 65
Maïs "	58 "	0	70	0 72
Seigle "	57 "	0	60	0 62½

MARCHE DE NEW-YORK.

Par dépêche.

17 novembre.

Clôture :

Blé rouge No 2,		
do do	novembre	0.79
do do	décembre	0.80¼
do do	janvier	0.82⅝
do do	février	84⅛
Maïs comptant		
do do	novembre	51⅝
do do	décembre	49
do do	janvier	46⅞
do do	février	47
Avoine.		
do do	novembre	31⅝
do do	décembre	31⅞

Marché en baisse

MARCHE DE CHICAGO

(Par dépêche)

17 novembre.

Blé	livraison	
" "	novembre	0 71⅜
" "	décembre	0 72⅛
" "	janvier	0.73¼
" "	février	0 74½
Maïs	livraison	
" "	novembre	0 41⅜
" "	décembre	0 37½
" "	janvier	0 35¼
" "	mai	0 37⅞
Avoine	livraison	
" "	novembre	0 29⅜
" "	décembre	0 27½
" "	janvier	0 27¼
" "	mai	0 28⅝
Lard salé	livraison	
" "	novembre	00 00
" "	décembre	00 00
" "	janvier	11.23½
" "	février	11 59
Saindoux	livraison	
" "	novembre	6 97½
" "	décembre	6 87½
" "	janvier	6 90
" "	février	6 97½

Blé en baisse, mais et avoine en baisse lard salé en hausse, saindoux irrégulier.

ARRIVAGE DES DENREES

Montréal, 17 novembre 1884.

	Canal	G.T.	P.C.
Blé, minots	16700	....	10000
Maïs "	....	....	....
Pois "	12935	1300	955
Avoine "	3622	....	....
Seigle "	....	....	....
Orge "	4117	....	....
Farine, barils	....	2335	2864
Farine d'avoine "	....	....	....
Potasse	....	....	....
Beurre, tinettes	19	164	160
Lard salé "	....	180	85
Saindoux "	....	....	....
Fromage caisses	960	29.8	1126
Porcs abattus	....	....	....
Suif, barils	....	....	....
Cuir, rouleaux	....	370	....
Alcools	....	60	....
Peaux vertes	....	....	....
Peaux sèches	....	....	....

MARCHE AU FOIN

Nous cotons ;

Foin pressé, la tonne	9 50	10 50
" en bottes 1re qualité	8 00	8 50
" " 2e "	6 00	7 50
Paille	4 00	6 00

MARCHE DE DETAIL

14 novembre, 1884.

Epicerie

Sucre jaune	1 15	à 1 15
Sucre B "	1 25	1 5
Sucre granulé "	1 35	1 40
Pois, le minot	0 75	0 80
Graine de lin	90	1 00

Fruits et fleurs

Oignons	1 25	2 00
Poules	0 60	0 75
Canards	" "	0 70	0 80
Pigeons	la doz	2 50	2 80
Dindons	p. coup	1 50	2 5
Poulets	"	0 40	0 75

Viandes—

Bœuf p. livre, 1re qual	0 08	0 12
" " 2e "	0 00	0 00
Mouton " "	0 08	0 12
Veau " "	0 08	0 12
Agneau "	0 00	0 12
Porc par 100 livres	6 25	7 25
" à la livre	0 11	0 12

Produits de la ferme

Beurre frais roulé	0 00	0 25
" " en motte	0 18	0 22
Œufs frais	0 20	0 22
Œufs conservés	0 19	0 20
Patates	0 30	0 35
Choux	0 00	0 00
Navets	0 00	0 00
Carottes	0 00	0 00
Betteraves	0 00	0 00
Panais	0 00	0 00
Tomates	0 00	0 00
Persil	0 00	0 00
Laitue	0 00	0 00
Concombres	0 00	0 00
Haricots verts	0 00	0 00
Pois verts	0 00	0 00
Chicorée	0 00	0 00

Fruits—

Ananas	0 00	0 00
Cocos	0 00	0 00
Pommes	0 00	0 00
Raisins	0 00	0 00
Oranges	0 00	0 00
Citrons	0 00	0 00
Bananes	0 00	0 00
Pastèques	0 00	0 00
Fraises	0 00	0 00
Bleuets	0 00	0 00

Divers—

Miel en gâteau	0 12	0 00
Miel coulé	0 10	0 00
Sucre d'érable	0 8	0 10
Sirop d'érable	0 90	1 00
Tabac en rolls	0 10	0 15
Plumes mêlées	0 10	0 00
" d'oies	0 60	0 00
Noix le minot	0 75	0 80
Cire la lb	0 25	0 00

Poisson—

Morue et haddock frais	0 07	0 08
Homard	0 10	0 12
Flétan	0 08	0 10
Brochet	0 08	0 10
Carpe	0 08	0 10
Truite et poisson blanc	0 10	0 12
Truite rouge, la livre	0 12	....
Eperlans	0 00	0 00
Hareng frais la douz	0 20	....
Anguilles la pièce	0 10	0 15
Truite tachetée la lb	0 10	0 12
Doré "	0 00	0 15
Haddock fumé "	0 10	....
Maskinongé	0 15	....
Escargot	0 08	....
Esturgeon frais	0 08	....
Maquereau	0 10	0 15
Thon	0 12	0 00
Saumon frais "	0 20	0 25
Petite Morue	....	....
Haddock fumé	0 10	0 00
Carpe, la livre	0 10	0 00
Brum, la livre	0 12	0 00
Barbotte fraîche, paquet	0 20	0 00

PRIX COURANTS, DU GROS.

Couleurs.

Blanc de Plomb G	℔ keg 25 lbs.	1 75	2 25
" No. 1	"	1 50	1 75
" No. 2	"	1 25	1 50
Blanc de Plomb sec	℔ 100 lbs.	7 50	8 00
Litharge et minium	"	4 75	5 00
Rouge de Vénise	"	1 75	2 00
Ocre jaune	"	1 75	0 00
Blanc céruse	"	0 70	0 75
Terre de Pipe	"	0 60	0 95
Manitoue	"	2 50	2 75

Quincaillerie et Ferronnerie

		$ c.	$ c.
Fers à cheval.			
Ordinaires	℔ 100 lb	3 90	4 00
En acier	do	7 00	7 50
Fers à repasser	do	4 00	4 25
Clous à finir :			
1 pouce	℔ 100 lb	5 40	0 00
1¼ "	do	4 65	0 00
1½ "	do	4 40	0 00
1¾ "	do	4 15	0 00
2 "	do	3 65	0 00
Clous à cheval, pointés et finis :			
7 lb, escompte 50 00		0 24	0 00
3 lb do do		0 23	0 00
9 lb do do		0 22	0 00
Clous d'emballage :			
12 pouce escompte 40 à 44 50 00	℔ 100 lb	5 25	0 00
1 à 1¼ do do	do	4 45	0 00
2 à 2½ do do	do	4 15	0 00
3 à 3½ do do	do	3 90	0 00
3 à 4½ do do	do	3 60	0 00
oir 2c de moins.			
Clous à caisse à tabac :			
1 à 1¼ pouce	℔ 100 lb	4 90	0 00
1¼ à 2 "	do	4 00	4 20
2¼ à 3 "	do	3 60	3 90
Limes, Râpes et Tiercepoints :			
1ère qualité escompte. Par cent		$ 20	à 22½
Montreal Make do	do	20	à 22½
Mèches de Tarières do	do	45	à 47½
Tarrières do	do	30	à 00
Taraude-mères:			
(Tapper Taps) escompte.	do	15	à 20
do *têtes fraisées* do	do	40	à 45
Clous coupés à froid:			
De 1¼ à 1½ pouces liste	net do	3 45	0 00
De 1½ "	net do	3 95	0 00
Clous à river :			
2 à 2 pouces escompte 15 à 20 00	℔ lb	0 07	0 08½
2¼ à 3 " do do	do	0 06½	0 06½
Fil de Fer:			
Poli, de No. 0 à No. 6	do	2 60	2 70
20 cents en plus par No. jusqu'au No 14.			
Galvanisé, de No 0 à No 6.	do	3 70	3 80
20 cents en plus par No. jusqu'au No 14.			
A tisser, No 16	℔ lb	0 05½	0 06
1 cent en plus par No jusqu'au No 36.			
A tuyau de poêle, No 18	do	0 07½	0 08
A sécture, "Barbed"	do	0 07½	0 00
Fil de laiton, à collets	do	0 30	0 35
Fonte Malléables	do	0 08	0 10
Enclumes	do	0 10½	0 11½
Ancres	do	0 05	0.0
Ferblanc.			
Coupés, toutes dimensions	℔ 100 lbs	$ c.	$c.
Pressées do	do	3 60	0 00
do 7-16	do	3 00	0 00
do ½	do	3 25	0 00
do 5-16	do	3 50	0 00
do ¼	do	3 75	0 00
Clous pressés :			
1 à 2 pouces escompte 15 à 20 00	do	0 08½	10½
2¼ à 3 do do	do	0 06½	0 07½
Boulons :			
A voiture, escompte	do	72½	à 75
A têtes fraisées do	do	65	à 70
A charrue do	do	20	à 25
A poêle do	do	15	à 20
Clous et broquettes à souliers,:			
Escompte	Par cent	15½	à 17½
Clous coupés à chaud, Patrons ; américains ou Canadiens.			
De 3 à 6 pouces liste	℔ 100 lb	2 80	0 00
De 2½ à 2¾ "	do	3 20	0 00
De 1½ à 2½ "	do	3 30	0 00
De 1 "	do	4 30	0 00
Broquettes, Pointes, etc. :			
En paquets escompte.	do	25	à 27½
A la livre	do	25	à 27½
Charnières:			
T. et "Strap"	do	0 05½	0 06
"Strap" et Gonds filetés	do	0 03½	0 04
Filières et Cousinets ;			
Liste escompte.	do	15	à 17½
Plomb.			
Saumons	℔ lb.	0 04	0 04½
Barres	"	0 04½	0 05
Feuilles	"	0 05	0 05½
De chasse	"	0 05½	0 06
Ferblanc.			
Coke I C par boîte	do	4 40	4 60
Charbon de bois I C	do	4 75	5 00
do do I C	do	6 75	7 00
Pour chaque X additionnel, extra	do	1 75	0 00
Charbon de bois D C	do	4 25	4 50
Feuillard à cercler	℔ 100 lbs.	2 25	2 50
do doublé	do

CE QUI SUIT a paru dans notre édition d'hier soir.

Feu M. Fred. Houde, M.P.

M. Frédéric Houde, député du comté de Maskinongé, est décédé samedi matin à 9 heures, à sa résidence à Louiseville, à l'âge de 37 ans.

M. Frédéric Houde est né le 23 septembre 1847, à la Rivière du Loup en haut (aujourd'hui Louiseville), où son père, M. Antoine Houde, était cultivateur.

Après un cours d'études au collège de Nicolet, où il a laissé la réputation d'un élève brillant mais un peu turbulent il passa aux Etats-Unis et en 1867, il fonda à St Albans, *L'Avenir National.*

Nous étions alors dans une époque de transition et à la veille de voir s'accomplir le grand acte de la Confédération. Le Canada traversait un moment d'agitation et en défendant les intérêts des Canadiens émigrés, M. Houde a soutenu des polémiques très vives qui eurent du retentissement dans toute la presse canadienne.

Plus tard, en 1870 ou 1871, il s'associa à M. Ferdinand Gagnon, et ils publièrent à Woscester *Le Foyer Canadien* qui obtint rapidement une grande vogue, et dont le titre a été conservé dans l'édition hebdomadaire du *Monde.*

En 1884, mûri par les luttes et l'expérience, il revint au Canada pour se rapprocher des intérêts qui lui étaient chers et prendre une part plus active dans la direction des affaires du pays.

Il entra à la rédaction du *Nouveau Monde* qui était sous la direction de M. Alphonse Desjardins et quelques semaines après, en 1879, il en devenait le directeur et seul propriétaire.

Il changea le nom du *Nouveau Monde* en celui de *Monde* et mit le journal à un sou.

Aux élections de 1878, il fut élu député du comté de Maskinongé et depuis lors il a toujours représenté ce comté à la Chambre des Communes.

M. Houde était très estimé même de ses adversaires politiques. Il sera regretté par tous ceux qui l'ont connu.

Ses funérailles auront lieu demain à Louiseville.

CA ET LA.

Les honorables MM. Ross et Taillon sont partis de Québec samedi, pour Ottawa.

On dit que la batterie A sera transférée à Kingston au mois d'avril prochain et que la batterie B reviendra à Québec.

Les réparations des dommages causés par les explosions aux édifices parlementaires sont terminées, il ne reste plus que quelques pierres à poser à l'angle nord, où a eu lieu la seconde explosion.

M. Alfred Thibaudeau, fils de l'hon Isidore Thibaudeau, est parti, samedi matin, pour l'Europe. M. Thibaudeau doit prendre la direction de la maison Thibaudeau et frères, à Londres, pour l'espace de deux ans.

Il y aura cette après-midi, à quatre heures, dans la *Long Room* au *Mechanic's Hall*, une assemblée de citoyens, dans le but d'organiser une réception publique à Sir John A. Macdonald, à Montréal à son retour au Canada, pour célébrer la 40ème anniversaire de son entrée dans la vie publique.

ASSASSINAT.

Des Plaines Ill., 17—Deux individus se sont rendus à la résidence de J N Demlow ils ont fait sortir Demlow dans la cour et se sont mis à le battre avec des batons. La femme de Demlow étant venue au secours de son mari a aussi été attaquée et tuée. Des gens armés sont à la poursuite des meurtriers.

EXPLOSION.

Williamsburg, 17—Une explosion a eu lieu hier matin à 9 hrs 30 minutes dans la raffinerie d'huile Pratt. Elle a eu pour cause le contact d'un fer rouge avec le contenu d'un bidon qu'un ouvrier était en train de souder, dans un atelier où se trouvaient des centaines d'employés. Frank Mahoney, âgé de quinze ans, a été lancé par une fenêtre, près de laquelle il était debout, et a eu la chance de retomber à quelque distance au dehors sans se faire aucun mal. Un autre jeune employé, dont on ne donne pas le nom, a eu les mains et le visage brûlés. D'immenses nuées d'une fumée noire et opaque ont plané longtemps au-dessus de la raffinerie, mais le feu qui a suivi l'explosion a été éteint promptement, et les dommages n'excèdent pas $5,000.

Terrible explosion

Toledo, O, 15—Une terrible explosion s'est produite, avant-hier matin, à dix heures dans la fabrique de nitro-glycérine de MM. Rummel, à Crown Little Knoll, sur la crique Delaware, à quatre milles d'ici.

Une bassine dans laquelle des ouvriers étaient en train de faire fondre 26 livres de nitro-glycérine, ayant été trop rapprochée d'un fourneau, a pris feu ; les ouvriers s'en étant aperçus, ont jeté la bassine dehors, et se sont sauvés à toutes jambes en donnant l'alarme.

Un instant après, le contenu de la bassine faisait explosion, et par suite de la commotion, un bâtiment dans lequel se trouvaient emmagasinées dix tonnes de nitro-glycérine sautait à son tour avec un bruit formidable qui a été entendu à quarante milles à la ronde, et jusqu'à Détroit, Michigan, qui se trouve à soixante milles de là.

Par extraordinaire, aucun des ouvriers travaillant dans la fabrique n'a été grièvement blessé ; une dizaine d'entre eux ont été ensevelis sous les ruines d'un hangar où ils préparaient des caisses d'emballage, mais ils ont pu s'en tirer avec seulement quelques contusions, sauf un nommé Gault dont les vêtements ont pris feu, et qui a dû se jeter dans l'eau pour éteindre les flammes dont il était entouré ; cet infortuné a été transporté dans une maison voisine, et son état, quoique grave, laisse quelque espoir de guérison.

Les dégats matériels sont considérables ; sans parler de la fabrique qui est détruite de fond en comble, toutes les maisons des alentours ont eu leurs vitres brisées et leurs persiennes arrachées : les clôtures ont été abattues, et de grosses branches d'arbres dans les bois voisins ont été emportées comme des fétus de paille. A Toledo, il y a eu un grand nombre de vitres brisées, notamment dans deux écoles publiques, où s'est produit une sorte de panique parmi les enfants ; il n'y a pas eu, heureusement d'accident à déplorer.

Nouvelles de la Capitale

Ottawa, 17—Plus de cinquante barges chargées de bois ont laissé les quais de Hull et d'Ottawa, cette semaine, en destination de Burlington.

—On est à décharger, ces jours-ci, à proximité du pont *Dufferin*, plusieurs barges remplies de briques et de bois de chauffage.

Ottawa, 17—Les travaux aux scieries des chaudières sont suspendus cette année plus de bonne heure que l'automne dernier. On a scié, cette année, une quantité de bois plus considérable que celle qui a été sciée pendant la dernière saison.

—Son Excellence le gouverneur-général et la marquise de Lansdowne ont visité le bazar de l'asile St-Patrice et ont souscrit généreusement à cette œuvre charitable.

—L'exploitation des phosphates dans le comté d'Ottawa a produit 25,000 tonnes de cet engrais minéral, cette année.

—Le chef de police Grant a reçu avis de New-York qu'on offre une belle récompense à celui qui arrêtera un jeune homme, qui s'est enfui après avoir volé des bijoux. Cette nouvelle a mis tous nos limiers aux aguets.

—M. Charlebois, l'entrepreneur des nouveaux édifices parlementaires, a loué du Canada Atlantique un terrain, à proximité de la station de la rue Elgin. Il y fait construire de grandes remises où il donnera de l'ouvrage à 150 tailleurs de pierre durant tout l'hiver.

DEVALISE

Par le temps qui court, ce sont les imbéciles qui se laissent plumer, qui défraient la chronique. Tous les jours, les journaux enrégistrent de nouveaux *exploits des pirates de terre* qui se mettent à l'affût à l'endroit le plus propice pour dévaliser les imprudents qui laissent leur raison au fond du verre ou qui s'aventurent dans des lieux qu'ils ne devraient pas fréquenter.

Dans la nuit de vendredi, une nouvelle victime s'est jetée dans la gueule du loup. C'est un nommé *Desjardins*, jeune homme de Kamouraska, qui est second de navire.

Il est arrivé jeudi soir avec des amis dans une auberge de la rue Sault-au-Matelot à Québec, tenue par un nommé Laflame, où toute la bande a fait de nombreuses libations.

Tard dans la soirée, et les buveurs étant tous plus ou moins allumés, excepté le frère de Laflamme, Desjardins a compté son argent qu'il a remis dans son gousset; il avait cinquante piastres en billet de cinq, il s'est ensuite couché sur un banc où il s'est endormi, et les autres l'ont monté à l'étage supérieur où il l'ont couché sur un lit. Lorsqu'il s'est éveillé le lendemain matin les poches de son pantalon étaient retournées et l'argent avait disparu.

Desjardins a logé immédiatement une plainte au bureau de police et les détectives Fleury et Walsh ont fait les recherches qu'il leur a été possible de faire. Ils n'ont rien découvert, cela se conçoit : le voleur, qu'ils soupçonnent, est assez rusé pour avoir pris toutes ses précautions.

Bénédiction de la nouvelle cloche à l'Eglise Nazareth

A huit heures, hier, Sa Grandeur Mgr Fabre, après avoir été revêtu des ornements pontificaux, a commencé la messe, assisté de M. Hamel, vice-recteur de l'Université Laval qui, arrivé la veille de Québec, nous a fait la gracieuse surprise d'assister à notre cérémonie.

Pendant la messe, le chant grave et accentué des jeunes gens, leur recueillement et leur piété ont édifié l'assistance.

Les parrains et marraines entouraient la cloche, richement habillée par les sœurs de l'Hospice.

C'était pour le clergé, M. Colin, supérieur du séminaire, et nous dit-on, M. Rousselot, curé de St Jacques, qui n'a pu assister à la cérémonie.

L'industrie et le commerce étaient représentés par M. et Mme Bertrand, M et Mme Cadieux, M et Mme *Dupuis*, M et Mme Hébert, M Raymond et Mme Dufresne, M le docteur Desjardins et son épouse, M le docteur Lachapelle, M le docteur Turgeon et Mme Laberge, représentaient la médecine.

Parmi les magistrats, nous avons remarqué M. le juge Jetté, M. le juge Mathieu et son épouse, M. Joseph Lorange, avocat, etc.

M. Colin, supérieur de Saint-Sulpice, a prêché et développé cette double pensée : la bénédiction de la cloche que l'Œuvre de Nazareth offre aujourd'hui à la consacration épiscopale est un acte de reconnaissance et de religion.

Il a parlé en termes éloquents du bien qu'ont produit parmis nous les conférences du syllabus et les erreurs modernes.

Il nous a dit que la cloche est la voix bénie de la religion et de l'église qui nous appelle à la célébration de ses sacrements et de ses mystères.

Mystère de joie, mystère de compassion et de douleur aussi, car l'Eglise, inspirée de l'Esprit-Saint, donne aux cœurs des ici-bas ce qui peut le mieux sympathiser avec tous les sentiments de l'existance.

Cette cloche ne doit pas nous appeler en vain.

M. Colin a été éloquent comme d'habitude. Sa voix douce et toute pleine d'émotion, a impressionné l'auditoire pendu à ses lèvres. On était avide de cette parole de feu qui allait jusqu'au fond des cœurs.

Monseigneur a ensuite béni la cloche et toute l'assistance a suivi avec une religieuse émotion ces rites si solennels de l'Eglise romaine, surtout lorsqu'ils sont accomplis par l'Evêque.

Après avoir tinté et gaiement carillonné, toute l'assistance s'est retirée, remplie des plus religieuses Impressions.

UN MEMBRE DE
L'ŒUVRE DE NAZARETH.

DETAIL DE L'OURAGAN

Le *Moniteur Acadien* raconte de la manière suivante le naufrage de la barque *Vigilant*, capitaine Chase, partie de Bathurst le 3 novembre, avec un chargement de lattes pour Boston. Elle fut surprise par la tempête le mardi matin près de Tabusintac. Les vagues balayèrent le pont, et le mât de mizaine ainsi que le grand mât se rompirent. Vers midi une vague énorme emporta tout ce que le pont contenait, ainsi que tous les hommes de l'équipage, qui purent regagner le bâtiment, moins toutefois le cuisinier, un nègre du nom de Wm Robinson.

Un peu plus tard, les vagues firent chavirer le vaisseau, et les marins eurent grand peine à se cramponner au gaillard d'avant; vers le soir le capitaine nagea à une partie des débris, pour tâcher d'y trouver un refuge plus sûr.

Embarrassé par les épars il cria au secours, et son fils—Charles *D* Chase, âgé de 17 ans—se jeta à l'eau pour le secourir, mais il faisait déjà si noir et la mer était si furieuse qu'il périt. Le capitaine parvint à une partie du pont, où l'allèrent bientôt rejoindre le contre-maître et un matelot portugais.

Les trois autres marins restèrent toute la nuit sur le gaillard d'avant. Dans la nuit le vent se calma et il commença à geler : on peut imaginer les souffrances de ces pauvres marins, mouillés jusqu'au os, exposés à une forte gelée. Aussi, au lever du soleil, Daniel McKendy, de Douglastown, qui était au nombre des naufragés, mourut de froid, et son corps fut attaché au mat d'avant.

Dans la matinée, deux chasseurs qui avaient passé la nuit dans les environs vinrent à leurs secours, et aidés bientôt de plusieurs autres, ils purent les ramener à terre et les porter au phare, situé à quelques cents verges seulement du lieu du sinistre. Le portugais était dans un état très précaire.

Le capitaine et les autres survivants sont restés quarante huit heures sans manger. Si l'on songe au temps qu'il faisait, c'est comme par miracle qu'ils ont échappé à la mort.

On rapporte que deux goélettes de l'Ile du Prince Edouard sont sur le rivage à quelques milles de l'engoulement de Tabusintac et une barque à Miscou.

Cour du Banc de la Reine

17 novembre 1884.

Séance du matin

Présidence de Son Honneur le juge Monk.

M. L W Sicotte, greffier.

MM. A Ouimet et C P *Davidson*, avocats de la couronne.

La cour s'ouvre à 10 a.m.

La première cause appelée devant le tribunal est celle de Robidoux vs Morissette, rédacteur du journal de Beauharnois, durant l'élection de Châteauguay à été accusé de libelle pour avoir publié dans un article, que M. Robidoux candidat dans cette élection, était un franc-maçon ; qu'il appartenait à l'école des libres penseurs ; et de n'être pas un catholique comme il le prétendait.

Pour ce qu'il s'agie de l'accusation portée contre M. Robidoux d'être un franc-maçon, l'honorable juge dit que la défense allègue " que le fait d'accuser un homme d'être " franc-maçon, ne constitue pas véritable- " ment un libelle, parce que le fait d'ap- " partenir à cette association est parfaite- " ment légal."

Cela certainement, dit-il, n'est point un motif plausible ; et cela n'empêche point que dans certaines circonstances, il peut exister un libelle. Je ne veux point juger la question personnellementr et je crois que les jugés la jugeront avec sagesse ; et je suis d'opinion que les motifs donnés par le savant avocat de la défense, ne sont point suffisants pour ne point envoyer la cause devant les jurés.

M. Morissette veut plaider justification pour moi, je n'y vois aucun obstacle, je suis appelé à me prononcer s'il y a véritablement un libelle dans l'article écrit par M. Morissette dans le journal de Beauharnois. La défense prétend "que l'article n'est pas "très clair, et de plus qu'on a accusé seule- "ment M. Robidoux d'appartenir à une "école de franc-maçon, d'être associé à des "franc-maçons et qu'il méprise la religion.

L'hon juge ajoute, que M. Robidoux se reconnaissant comme un catholique, l'accusation portée contre lui d'appartenir à une école de libres-penseurs, qui dénigrent la religion, et qui se vantent de ne point croire en Dieu, est d'une nature très grave et est un moyen de lui faire perdre l'estime de ses concitoyens.

Ainsi, il laisse, une fois encore, la chose à la décision des jurés, et M. Morissette aura mercredi prochain, le droit de plaider justification.

La seconde cause est celle de François Savoie vs Edouard Dusurreau.

Dusurreau est accusé d'avoir volé, le 16 octobre dernier à François Savoie, lorsque celui-ci était dans un moment d'ivresse, une montre, une chaîne et un épingle en or.

Les jurés rendent contre lui, un verdict de coupable.

AU SECOURS, AU SECOURS.

Tel est les cri que la détresse fait entendre quelques fois et ce mot n'est jamais entendu en vain. L'ennemi pardonne à ses ennemis en entendant ce cri et prête secours. Ce cri de détresse nous venons le faire entendre non point pour un ennemi ni un étranger mais bien pour notre meilleur ami.

Au secours, au secours de la salle d'asile de la rue Visitation ; Au secours, au secours des admirables religieuses qui se dépensent depuis si longtemps pour secourir les pauvres et les orphelins.

Au secours, au secours pour tous nos chers petits enfants que des anges terrestres forment à la vertu dès leur plus bas âge. Au secours, au secours de ces dévouées dames patronesse qui ont ouvert au bénéfice de cet asile le plus beau le plus populaire des bazars au No 214 Rue Craig. Lundi 17 courant à 7 heures P. M. aura lieu l'ouverture de ce bazar béni de *Dieu* et de toutes les âmes charitables.

Au secours, au secours.

Nous sommes heureux de publier les noms des distingués membres des deux comités.

COMITÉ DES DAMES

Dames C Fournier, G Lafricain, A Létourneau, F Plamondon, T Desroches, L Galipeau, T Lorange, F Giroux, L Pepin, N Camery, N Giroux, A Martin, P Hoofstetter, T Bleau, A Desjardins, E Clément, T Jeannotte, P Poulin, A Grignon, C Giroux, P T Poulin, G Beaudoin, T Charpentier, L Courtois, F Michaud, T Gosselin, E Barnabé.

COMITÉ DES MESSIEURS

Messieurs T Lorange, A Martin, A Létourneau, T *Desroches*, C Fournier, P Poulin, G Beaudoin, T Vincelette, E Bellerive, L Pepin, L Galipeau, F Giroux, A Desjardins, G Lafricain, F Michaud, A Griguon, N Camiry.

Trop tard dans la rue

Une heure du matin n'est pas une heure pour se former en bande et faire du tapage dans les rues.

Hier soir, cinq personnes s'en revenant de veiller et parlaient sur un diapason très élevé sur la rue Ste Catherine près de la rue Amherst.

Le nommé Toussaint Millot était parmi eux. Il paraîtrait qu'il était en boisson. La police les avertit plusieurs fois de s'en aller chacun chez eux.

En tournant le coin de la rue Amherst, Millot voulut revenir sur ses pas, probablement pour continuer le tapage, chancella et tomba sur le parquet.

La police l'empoigna aussitôt et le conduisit au poste. Ce matin il a été condamné à $5 ou 15 jours.

Chronique Locale

Fête.—Hier on a célébré au Gésu la fête de St Stanislas.

Personnel—L'honorable M. Chapleau est en cette ville.

Titre—M. le Recorder de Montiguy a été élu membre honoraire du club de raquettes " Le Canadien. "

Concert—Le concert annuel de la fanfare de la cité aura lieu le 2 décembre. On exécutera la grande symphonie militaire complète de Haydn.

Réunion.—Demain soir à huit heures, le club de glissades "Tuque Bleue" se réunira au gymnasium dans le but d'amender l'article de sa constitution touchant les insignes du club.

Départ—Les citoyens de Laprairie doivent s'entendre avec le Grand Tronc pour fixer une heure convenable pour le départ des trains partant de la gare Bonaventure.

—Les propriétés de la Diphthérine du Dr N Lacerte sont inappréciables pour toutes les maladies de la gorge, des bronchites et des poumons.

Pour l'asthme et la phthisie—Mettez une cuillerée à thé de Pain-Killer de Perry Davis dans trois cuillerées à thé de sirop et prenez deux ou trois cuillerées à thé de ce mélange tous les quarts d'heures, jusqu'à ce que vous soyez guéri.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. James Steel manufacturier de meubles, No 1903 rue Notre-Dame, paraissant sur notre 1re page.

7j—1fpm.

Les temps sont durs—Les temps sont durs est le dire de tout les gens c'est la vérité, mais pour dédommager la marchandise sèche coûte bon marché. La maison G A Lamontagne a réduit ses flanelles de 25 o/o ce qui ne s'est jamais vu, aussi grande réduction sur les tweeds et les étoffes à manteaux, étoffes françaises meltons pour pardessus ce qu'il y a de plus chic et de plus nouveau dans le marché coupe garantie, le plus bel, le plus grand et le plus riche assortiment de Matelasse qu'il soit possible de voir et cela à des prix défiant la compétion, n'oubliez pas qu'un tailleur est attaché à l'établissement pour la confection des manteaux. G A Lamontagne 633 Ste Catherine vis-à-vis la banque d'Epargne coin Jacques-Cartier.

7 Nov. jno.

Nos tweeds—Notre département de tweed est sous la direction de M. L Dragou, tailleur si avantageusement connu, est très considérable et se compose de tweeds les plus fins et les plus nouveaux, vous pouvez vous en convaincre en venant examiner ceux exposés dans nos vitrines.

LESAGE & LESAGE,
289 rue St Laurent,
2me porte de la rue *Mignonne.*
9o-3fs-jno

DEMANDE

Une dame n'ayant pas d'enfants et muni de bonne référence pourrait prendre en pension un ou deux enfants. S'adresser à ce bureau.
14 nov 6i

DEMANDE

On a besoin d'un bon HORLOGER, pour Mattawa, Ont. Pour toutes informations, s'adresser à M. Ulric Thibodeau, bijoutier, No 33 rue St-Jean, Montréal 21o-1fs

On Demande

A emprunter de $6,000 à $10,000, pour huit à dix ans. Garanties de première classe. S'adresser par lettre à L. A. CARON, P. O. 985, Montréal. 11 oct

Demande de pension.

Un jeune monsieur désire pensionner dans une famille privée, où il n'y aurait pas de pensionnaire. S'adresser par lettre à
T. T. P., Bureau de *L'Etendard*
17n-jno

Situation demandée.

Un jeune canadien, 25 ans, demande de l'emploie comme commis de barre ou autres ouvrages, il connait très bien la ville. Sobre. Références nécessaires. Salaire facile.
S'adresser à
L. N. M., 716 rue Ste. Catherine,
3i-14n Montréal.

A LOUER

Deux Chambres meub'ées, avec ou sans pension, près de l'Hôtel-de-Ville. S'adresser à "X," *L'Etendard.* 15nov-2i

A VENDRE

Pour un LAITIER, 18 vaches à lait de première qualité, avec une bonne clientèle, et aussi chevaux, voitures, etc., et tout ce qui est nécessaire à ce genre de commerce. S'adresser au No 197 rue Fullum, Montréal. 30o-1fs

Résidence de Campagne

Le soussigné offre en vente une magnifique propriété, dans le village de St-Jérôme, consistant en sept arpents de terre environ, limité par la rivière, et complantés d'arbres fruitiers, et un beau Cottage. Le site est superbe. Conditions extrêmement libérales.

B. A. T. DEMONTIGNY,
27s-1no Recorder.

Forgeron demandé

Un Bon FORGERON trouverait de grands avantages au Nominingue, où il pourrait acheter à bonnes conditions un lot près du village, de manière à cultiver tout en exerçant son métier. S'adresser au

REV. PÈRE MARTINEAU,
30s Nominingue, Canton Loranger.

AVIS.

Le soussigné donne avis qu'il demandera à la Corporation la permission d'ouvrir un rond à patiner au No. 280 rue Panet,
4i-17 n J. B. DURAND,

La Banque Jacques-Cartier

AVIS est donné par le présent qu'un dividende de TROIS POUR CENT a été déclaré sur le capital payé de cette institution, pour le semestre courant et que ce dividende sera payable au Bureau de la Banque à Montréal,

MARDI LE 2 DÉCEMBRE prochain

Les livres de transfert seront fermés du 17 au 30 novembre prochain ces deux jours inclusivement.

Par ordre du bureau de direction,
(Signé) A DE MARTIGNY,
Caissier.
Montréal. 28 octobre 1884. 30o-3fs j2d

BANQUE VILLE - MARIE

AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de TROIS et DEMI POUR CENT (3½ o/o) a été déclaré sur le capital payé de cette institution pour le semestre courant, et que ce dividende sera payable, à Montréal, LUNDI, le PREMIER DECEMBRE prochain.

Les livres de transferts seront fermés du 20 au 30 Novembre prochain inclusivement.

Par ordre du Bureau,
U. GARAND,
Caissier.
Montréal, 22 Octobre 1884. 23o

Fonderie de Cloches
McSHANE

Manufacture ces célèbres Carillons, Cloches pour Eglises, Cloches d'Alarmes, Horloges publiques, etc. Listo des prix et circulaires envoyés gratis.

HENRY McSHANE & Co.,
31oct84-1a Baltimore, Md., E.U.

PAIN - KILLER DE PERRY DAVIS

TOUJOURS PRET

A SOULAGER LES DOULEURS

L'Ancien Pain - Killer,

Le seul et véritable remède contre les douleurs internes ou externes.
27 oct

Un NOUVEAU PARFUM

Des PLUS SUAVES et des PLUS EXQUIS

Tiré de la Fleur. Le plus délicat et le plus en vogue.

☞ Vendu par tous les Pharmaciens. Prix 75 centins.

DAVIS & LAWRENCE CO.
SEULS AGENTS,
27 o 84 MONTRÉAL.

Mères et Nourrices

Lisez avec soin les avantages que le Sirop de Coderre a sur tout autre Sirop Calmant ou Cordial offert pour les maladies des enfants.

Le Sirop des Enfants du Dr. Coderre est préparé avec soin, suivant la formule du Dr. Coderre, et a été employé par lui dans sa pratique privée pendant des années, ayant au-delà de quarante ans d'expérience comme médecin.

Le Sirop de Coderre est hautement recommandé par les Professeurs de la Faculté de Médecine du Collège Victoria, Montréal.

Le Sirop de Coderre est parfaitement sur et peut être administré sans aucun danger contre les maladies pour lesquelles il est recommandé.

Le Sirop de Coderre est exempt de tout repos ou de substances désagréables.

Le Sirop de Coderre guérit les Coliques et les douleurs de la dentition.

Le Sirop de Coderre guérira la diarrhée des enfants et les irrégularités des intestins causées par la dentition. 8juil-jno

CE QUI SUIT a paru dans notre Extra.

Sécheresse

Petersburg, Pe. 17—La sécheresse continue en cet endroit. L'eau est très rare.

DE L'EMPLOI

Cleveland, 17—Les " Cleveland Rolling Mills " ont été ouverts aujourd'hui, donnant de l'emploi à 3,000 hommes.

DISPARU

Chattanouga, 17—Le révd. Wm Davis ministre de Roane est disparu. On croit qu'il a été assassiné et volé.

Tué par un arbre

Chattanouga, 17—Un arbre, auquel on avait mis le feu, est tombé sur Wm Burrase et sur son fils, les tuant tous les deux.

A propos de dette

Macon, Ge, 17—Dans une difficulté à propos de dettes, John Stubbs et son frère ont tué le Col Beck et son fils.

LE CHOLERA

Washington, 17—Le secrétaire d'état a prohibé le déchargement de chiffons expédiés des ports infectés du choléra.

Palais de Glace.

New-York, 17—Quelques hommes d'affaires ont a l'étude un projet pour élever un palais de glace dans le parc central, cet hiver.

VOL

Bryant, Texas, 17—Le coffre-fort de la Cie Texas Express a été volé de $10,850, samedi soir. Un jeune Espagnol nommé Barret a été arrêté sous soupçon.

Procureur général

Little Rock, 17—On dit que des démarches seront faites pour faire obtenir au sénateur Garland la position de procureur général dans le cabinet de Cleveland.

Le gouverneur Cleveland

New-York, 17—Le *Times* d'Albany dit que Cleveland résiguera probablement comme gouverneur, avant le 1er janvier afin de permettre au gouverneur Hill, de faire l'ouvrage durant la session de la législature.

Coups de feu

Weatherford, Texas, 17—Le constable Cleveland a tenté d'arrêter Lafayette Hannan pour avoir tiré du pirtolet dans l'église. Hannan se trouvait en compagnie de Frank Miller et ils ont résisté. Miller a été mortellement blessé. Hannan a été emprisonné.

Assassinat et lynch

Belleplaine, Kansas, 17—Au cours d'une dispute politique qui avait lieu dans une salle de billard, le marshall Walden a fait feu dans la foule, tuant un homme du nom de Crouch. Il défia alors les assistants de l'arrêter, mais le maire et d'autres personnes réussirent à le désarmer. La populace s'empara alors de lui et le pendit.

ACCIDENT

Québec, 17—Madame Balfour, dont le mari est assistant-caissier à la banque Union montait la côte Lamontagne, samedi après-midi.

Une voiture montant derrière elle, Mme Balfour s'est retournée en reculant de côté. Malheureusement, dans ce brusque mouvement, ses pieds ont glissé et elle a roulé dans les jambes du cheval. Des passants se sont élancés et tandis que les uns maintenaient l'animal, d'autres retiraient Mme Balfour de sa dangereuse position.

INCENDIES

Kansas City, 17—L'" Enrak oil Mills " ont été incendiés hier matin. Les pertes s'élèvent à $125,000.

Brunswick, Ge, 17—Le feu s'est déclaré hier dans l'entrepôt de la Cie Freelander et a détruit deux pâtés de maison et une partie de deux autres pâtés. Les pertes sont de $200,000.

Un nègre nommé Steve Wright a été brûlé en cherchant à sauver sa propriété Quarante maisons ont été réduites en cendres.

ASPHYXIES

Brooklyn, 17—Louis Shiff a loué un appartement en cette ville, pour y établir un magasin de chaussures, et il a passé la journée de jeudi à préparer son installation. Des gaziers ont été engagés pour poser les appareils d'éclairage, et ils se sont retirés le soir sans avoir achevé leur travail et en oubliant de fermer le gaz au compteur et de boucher deux des conduits. Shiff et ses deux ouvriers, dont un apprenti, se sont couchés sans se douter du danger, et, hier matin, ils ont été découverts asphyxiés tous les trois dans leurs lits.

Incident en cour

New-York, 17—Le juge White avait à juger, avant-hier, une accusation de *disorderly conduct*, portée par Magaret Burns, du No 275 Bowery, contre Ellen McGinley, de Great Jones street. Les défenseurs étaient M. Emanuel Friend pour la plaignante et M. Charles Spencer pour la défenderesse.

M. Friend a été brusquement interrompu au milieu de ses plaidoyers par son confrère Spencer, qui l'a accusé d'avoir ourdi une conspiration.

Cette interruption a causé une sensation qui a bientôt été augmentée par la déposition de Charles McGinley, mari de l'accusée. Il a certifié que M. Friend, avocat de la partie adverse, lui avait proposé de régler l'affaire moyennant $75 dont $50 pour lui-même, $10 pour un sergent de police et $15 pour un commis de la cour.

M. Friend a témoigné une grande indignation de cette révélation, vraie ou fausse, d'une proposition de trahir la cliente dont il avait accepté la défense, et il a annoncé qu'il va poursuivre McGinley pour parjure.

La "Gazette Officielle."

Ottawa 17—La *Gazette du Canada* contient une proclamation décrétant que la loi Scott sera soumise au vote des contribuables le 16 décembre dans la ville de Brantford, et le 18 décembre dans les comtés de Leeds et Grenville.

—*Des* lettres-patentes ont été accordées à la compagnie "Toronto Lead and Color Co," au capital de $50,000, et dont les membres sont L Pearcy, P J McNally, E Fielding, A *Darling* et C N Waldanby, tous de Toronto ; de nouvelles lettres-patentes ont été accordées à la compagnie "Alberta Lumber Co," portant son capital à $1,500,000.

—Les examens pour promotion dans le service civil qui devaient avoir lieu le 23 courant ont été remis au 18 décembre.

—La compagnie d'assurance sur la vie de London, Ont., donne avis qu'elle demandera au parlement de modifier sa charte abrogeant la 24ème clause, à l'exception du dernier paragraphe.

En vertu de cette clause, la compagnie est astreinte aux obligations imposées par l'Acte concernant les compagnies à fonds social et par l'Acte concernant les compagnies d'assurance en modifiant la charte dans le sens indiqué, la compagnie ne sera astreinte qu'aux dispositions de l'Acte concernant les compagnies d'assurance.

—La compagnie "Producers' Oil Refining Co," s'adressera au parlement pour obtenir des lettres-patentes.

—La compagnie du chemin de fer "Northern and Pacific Junction Co" (ligne de Calender à Gravenhurst) donne avis qu'elle a déposé au département du Secrétaire d'Etat copie du bail d'affermage de sa ligne à la compagnie "Northern and Hamilton and Northwestern Ry."

EMPRUNT

Berlin, 17—Un projet de loi pourvoyant à l'emprunt de 10,655,000 marks pour les dépenses de l'armée, de la marine et des chemins de fer a été soumis au Bundesrath.

SANS EMPLOI

New-York, 17—Six cents hommes employés à la fabrique de Machines à coudre Singer à Elizabeth, N. J., ont été renvoyés samedi. Ils n'auront de l'ouvrage qu'après le premier de l'an. Cinq cents autres seront renvoyés cette semaine et les autres ne travailleront que quelques jours par semaine.

CHINIQUY.

Chiniquy a parlé de nouveau sur la rue Canning hier soir. Cependant tout s'est passé dans l'ordre.

Cour Supérieure.

Une action au montant de $1,000, a été intentée ce matin, en cour Supérieure par M. Lemieux contre M. Evans.

M. Lemieux prétend avoir subi des dommages évalués au montant réclamé, par suite de l'écroulement d'une batisse, appartenant à M. Evans.

COUR D'APPEL

La cour d'Appel s'est ouverte ce matin, sous la présidence de l'hon juge en chef Dorion et des hons. juge Ramsay, Tessier, Cross et Baby.

La cause soumise d'abord devant le tribunal a été celle de Marion vs Dorion. Il s'agissait d'une action en reddition de comptes.

La cause se continue cette après-midi.

Vaines menaces

Des fanatiques qui s'imaginent convertir les protestants à coups de bâton ont envoyé des menaces par lettres anonymes bien entendu, à son Honneur le Recorder de Montigny, lui disant qu'il paierait bien cher les condamnations contre ceux qui troublent Chiniquy dans ses sermons. Pas besoin de dire que ces menaces n'ont aucunement intimidier M. de Montigny qui a tout simplement envoyé ces lettres dans le panier ou gisent les cent autres qu'il reçoit chaque année.

Anniversaire de sir John

Une assemblée des amis de sir John Macdonald, convoquée par les honorables sénateurs Ryan et Ogilvie, et MM. Gault, Curran et Cornol, aura lieu dans la grande salle du " Mechanics' Hall ", cette après-midi, à quatre heures, pour prendre des mesures en vue de célébrer le 40e anniversaire de l'entrée de sir John dans la politique.

La fête aura lieu au retour de sir John A. Macdonald.

LE CARNAVAL

M. D M Kendricks, agent général des voyageurs pour le chemin de fer Delaware et Hudson, est arrivé vendredi d'Albany, et loge à l'hôtel Windsor. Le principal but de sa visite est de prendre des mesures pour le transport et le logement des voyageurs pendant le carnaval.

M. Kendricks a eu plusieurs entrevues avec des membres du comité et leur a assuré que le chemin de fer Delaware et Hudson offrira toutes les facilités et tous les avantages possibles pour attirer ici un grand nombre de visiteurs de l'Etat de New-York. Il croit que le nombre des Américains qui viendront ici pendant la semaine du carnaval sera très considérable.

SOCIETE

Le 22 octobre dernier, quelques Canadiens-français d'Albany ont formé une branche d'assurance sur la vie connue sous le titre de "Catholic Benevolent Légion."

C'est le premier conseil canadien-français des Etats-Unis.

Les officiers suivants furent élus :

Président, Louis Cloutier ; vice-prés., Thimothé Vient ; secrétaire, Jean B Seney ; collecteur, *David* Depelteault ; trésorier, J B Parisien ; chancellier, F J Germain ; orateur, Calixte Picard ; maréchal, Eug J *Dumas* ; gardien, Edward White ; second gardien, Arthur Picard ; syndics, Elvi Corbier, Louis Smith, George Cloutier.

Tous les correspondances devront être adressées à John B Seney 94 Schuyler St. Albany, N.-Y.

COUR DU RECORDER

17 novembre.

Sous la présidence de M. le Recorder de Montigny.

Vingt huit prisonniers ont comparu ce matin en cour du Recorder.

John Smart, âgé de 32 ans. C'est un natif de l'Angleterre. Le constable England l'a arrêté samedi soir à 8 heuras. Il était ivre. Dans l'excitation où il était il a résisté à la police. Le recorder l'a condamné à $2 ou 15 jours.

Vient ensuite William Roussel journalier âgé de 17 ans qui demeure sur la rue William. Il paraît que c'est un batailleur. Preuve le tapage qu'il faisait samedi soir sur le Victoria Square. Il devra payer $5 ou faire ses 15 jours de prison.

Ellen Hensly comparait alors. C'est une habituée de la cour du Recorder. L'accusation portée contre elle est d'avoir vagabonder.

Le Recorder l'a fait enfermer pour six mois.

James Currie, cordier âgé de 19 ans, est accusé d'ivresse sur la rue McCord, $5 ou 15 jours.

Robert Collis et Patrick Collis deux jeunes journaliers en sont venus aux voies de fait sur le carré Dalhousie, samedi soir, $5 ou 15 jours chaque.

Jean *Dufaut*, 19 ans, artiste, arrêté pour ivresse sur la rue Ontario, $5 ou 15 jours de prison.

John Venton et Lizzie Maréchal, son épouse ne font pas aussi bon ménage que deux pigeons de Lafontaine.

Ils étaient ivres et ne ménageaient pas leurs insultes à la police. La cour les a condamnés à $4 ou 15 jours.

John Faley âgé de 13 ans a appris en cour du Recorder ce matin qu'il ne faut pas lancer des pierres et s'enivrer et surtout